

La France, partenaire du NEPAD

La France a accueilli avec beaucoup d'intérêt le lancement, il y a quatre ans, par ses premiers promoteurs africains, du « nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique » (NEPAD). Elle a, dès l'origine, apporté son soutien aux pays engagés dans cette approche fondatrice. Avec nos partenaires du G8, nous avons voulu répondre aux attentes de l'Afrique, en élaborant avec eux le plan d'action ambitieux adopté en 2002 à Kananaskis. La démarche repose sur un constat simple : **les pays africains ont décidé de renforcer collectivement la bonne gestion de leurs pays, dans ses aspects politiques et économiques, et cette action permettra d'attirer des flux plus importants de capitaux privés et publics.** Le NEPAD apporte en outre un concours important aux politiques publiques africaines dans chacun des domaines du développement durable. Cette volonté se concrétise par la mise en place, par les Africains, d'un **mécanisme de revue par les pairs** sur l'ensemble de ces aspects.

Parce qu'elle partage une même exigence de responsabilité et parce qu'elle souscrit aussi à la volonté de bâtir, grâce au partenariat, une relation nouvelle entre l'Afrique et le monde, la France adhère pleinement aux valeurs et aux méthodes retenues par les pays africains. Nous voulons être exemplaires dans la mise en œuvre du « Plan d'action pour l'Afrique », en choisissant de privilégier les axes d'intervention où notre compétence et notre message revêtent pour l'Afrique un caractère important et singulier.

Le soutien de la France est sans ambiguïté. Il s'inscrit dans la durée. Les pages qui suivent ont pour objectif de présenter de manière concrète les contributions que nous apportons à la mise en œuvre du NEPAD, les instruments que nous nous proposons de mettre au service d'une entreprise qui doit faire progresser l'Afrique vers la paix et le développement et de préciser dans chaque domaine la manière dont nous concevons notre action.

Au-delà, le Président de la République a souhaité donner une impulsion nouvelle à notre effort d'aide au développement, en prenant l'engagement de **parvenir en 2007 à un effort d'aide représentant 0,5 % de notre RNB, en vue d'atteindre en 2012 l'objectif de 0,7 %.**

La réalisation de cet objectif est d'ores et déjà bien engagée : après un niveau d'aide publique au développement constaté de 0,32 % en 2001, l'aide française au développement a atteint 0,41 % en 2003 et devrait atteindre 0,44 % en 2005. À deux mois du Sommet de New York des Nations Unies, qui fera le point sur l'état de réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement, la France confirme son engagement.

Parallèlement à l'augmentation des ressources budgétaires, la France poursuivra activement ses efforts auprès des différentes enceintes internationales et de ses partenaires pour la **mise en place de financements innovants**, notamment avec le lancement, dès 2005, d'un projet pilote de contribution internationale sur le transport aérien dont le produit

pourrait être alloué à la lutte contre le VIH/SIDA et aux grandes pandémies.

L'Afrique restera le premier bénéficiaire de ces efforts, avec environ deux tiers de notre aide bilatérale, aide qui sera orientée principalement vers la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement et ceux du NEPAD.

Le NEPAD constituera bien évidemment le cadre général dans lequel cette aide viendra s'insérer. Les pays qui mettent en œuvre les principes du NEPAD, les partenaires privilégiés, bénéficieront au premier chef de ce nouvel effort, en cohérence avec la volonté française d'une plus grande appropriation des politiques de développement par les pays africains. L'aide publique au développement verra, en effet, son efficacité augmentée si elle s'appuie directement sur les politiques économiques définies par les pays bénéficiaires et soutenues par la communauté financière internationale.

Le document que vous avez entre les mains reprend la structure du « Plan d'action pour l'Afrique » en 8 chapitres adopté par les pays du G8 à Kananaskis, auxquels il était opportun d'ajouter un chapitre sur la gestion durable des ressources naturelles.

Il ne vise pas l'exhaustivité ni sur le plan financier ni sur le plan des actions entreprises. Il souligne les priorités françaises et veut mettre en avant l'exemplarité de certaines actions, qu'elles s'inscrivent dans un cadre bilatéral ou, très fréquemment, multilatéral.

Ce document n'est pas un catalogue mais un manifeste : la France a adopté le NEPAD et ce qui suit en témoigne. Dans le partenariat tel qu'il se met en œuvre, chacun des partenaires a entrepris un profond changement. C'est un signe des temps nouveaux qui s'ouvrent en Afrique. ■



Sommaire

1

Promouvoir
la paix et
la sécurité

4

Alléger la dette

7

Soutenir
le développement
agricole

2

Renforcer les
institutions et
la gouvernance

5

Accroître les
connaissances :
promouvoir
l'éducation et la
recherche, répandre
l'utilisation du
numérique et soutenir
les cultures

8

Améliorer la gestion
des ressources
en eau,
l'accès à l'eau et
à l'assainissement

3

Favoriser
la croissance par
l'investissement
privé, le commerce,
les infrastructures
et une aide
publique au
développement
adéquate

6

Améliorer la santé,
lutter contre
le Sida et
les autres maladies
transmissibles

9

Promouvoir
une gestion durable
des ressources
naturelles et
la protection de
l'environnement

Promouvoir la paix et la sécurité

La paix et la sécurité sont les conditions premières du développement de l'Afrique. En le faisant figurer en tête des priorités retenues, les promoteurs du NEPAD ont souhaité souligner que la paix du continent africain est, en premier ressort, de la responsabilité des Africains eux-mêmes. L'année qui vient de s'écouler démontre qu'ils entendent assumer concrètement cet engagement. Le rôle des partenaires de l'Afrique, et au premier rang d'entre eux la France, doit être d'accompagner cette volonté politique.

► Accompagner la mise en place d'une architecture africaine de paix et de sécurité

Installé dès le printemps 2004, le Conseil Paix et Sécurité de l'Union s'est attelé à la construction d'une véritable architecture africaine de paix et de sécurité, qui prenne en compte l'expérience et la diversité des communautés économiques régionales africaines en matière de sécurité, tout en cherchant à coordonner l'ensemble.

La France appuie la mise en place d'un soutien structurel de l'Union européenne à l'Afrique. La création de l'instrument financier de la Facilité de paix a trouvé une application immédiate dans le soutien de l'action de l'Union africaine au Darfour et, au-delà, le renforcement à long terme de ses capacités. La PESD (politique européenne de sécurité et de défense), intervenue pour la première fois sur le terrain africain avec l'opération Artemis dans l'Est congolais à l'été 2003, a créé fin 2004 les instruments juridiques qui lui permettent de s'engager également sur ce dernier volet.

La Conférence d'Addis Abeba, organisée par l'UA avec ses partenaires les 4-5 avril 2005,

montre que le processus de création de la Force Africaine en Attente progresse rapidement. Une feuille de route a été adoptée par l'UA et les organisations économiques régionales, qui fixe des objectifs concrets et des échéances précises pour 2005-2006. En particulier, les états-majors doivent être mis en place et des lignes directrices doivent être fixées sur des points techniques essentiels : doctrine ; logistique ; systèmes de communication, de contrôle et de commandement (C3IS) ; procédures opérationnelles ; formation, entraînement et évaluation. La France, avec ses partenaires, est disponible pour accompagner l'UA dans la mise en œuvre de cette feuille de route.

L'action conduite à titre national par la France est actuellement adaptée pour accompagner en priorité les initiatives africaines, conforter l'intégration régionale, et aboutir à une mutualisation réelle des actions conduites par l'UE et chacun des États-membres. Pour répondre aux besoins spécifiques en matière de paix et de sécurité de l'Union africaine et des organisations régionales, la France affectera à compter de 2005-06 des personnels nouveaux dans chacun des pays-hôtes et consacrera des moyens croissants.

Le concept RECAMP (renforcement des capacités africaines de maintien de la paix) connaît une double évolution. En premier lieu, alors que les quatre précédents cycles se sont tenus à l'échelle des organisations régionales, celui qui s'ouvre en 2005 donnera la priorité à l'Union africaine et deux des étapes de « RECAMP V » se dérouleront à Addis Abeba. En second lieu, il a été proposé à l'Union Européenne, jusqu'à présent observateur, d'être plus étroitement associée à la conception et à la conduite du cycle.

“ La paix du continent africain est, en premier ressort, de la responsabilité des Africains eux-mêmes. ”

La même ouverture est recherchée pour les écoles de formation que la France soutient sur le continent africain. L'École de Maintien de la Paix du Mali, qui ouvrira en 2006, sera dirigée et animée en partenariat avec les nombreux partenaires africains et non-africains qui ont souhaité s'associer au montage du projet. Les quatorze Écoles Nationales à Vocation Régionale (ENVR) placées sur le continent ont également vocation à l'ouverture. Formations d'état-major, gendarmerie, police, santé, déminage..., l'ensemble de ces structures de formation est mis à la disposition de nos partenaires, pour contribuer efficacement à la montée en puissance de la Force Africaine en Attente et au renforcement des capacités africaines dans le domaine du maintien de la paix.

Enfin, le dispositif militaire français déployé sur le continent africain sera réorganisé afin, en sus de ses missions traditionnelles, de mieux prendre en compte la volonté africaine d'une analyse et d'un règlement continental et régional des crises.

Au total, en 2004, l'effort financier de la France en faveur des organisations régionales africaines et de leurs États-membres dans ce domaine s'est élevé à 72 M€.

► Renforcer l'engagement de la France, aux côtés des Africains et de ses partenaires, dans la prévention et la résolution des conflits

Si plusieurs conflits africains anciens se sont apaisés, d'autres sont apparus, en particulier en Afrique de l'Ouest. Aux conflits régionaux, il convient d'apporter des réponses régionales et multilatérales, et d'agir sur la dimension transversale des conflits, notamment le commerce

des armes légères et de petit calibre, l'exploitation illégale des ressources naturelles, la réinsertion des rebelles et des miliciens. À cet égard, la France inscrit son action dans le cadre du Conseil de Sécurité des Nations Unies, de l'Union Européenne, et des organisations régionales africaines.

► En Côte d'Ivoire, la France soutient sur le terrain l'action du Conseil de Sécurité qui, par la résolution 1528 a créé l'ONUCI, puis, par les résolutions 1572 et 1584, a instauré un embargo sur les armes. Elle appuie à New York le renforcement des effectifs de l'ONUCI et l'aménagement de son mandat, en particulier avec une implication accrue de l'ONUCI dans l'organisation et l'observation du scrutin présidentiel prévu à l'automne. Sur le plan politique, elle soutient la médiation conduite au nom de l'Union africaine par le président Thabo Mbeki. L'accord de Pretoria du 6 avril 2005 a confirmé la nécessité de mettre en œuvre les accords de Marcoussis et permis des avancées essentielles sur les conditions d'éligibilité à la présidence, le désarmement, et l'organisation des élections.

► Le Darfour est depuis longtemps au cœur des préoccupations de la diplomatie française. La non-résolution de la crise est en effet de nature à affecter l'ensemble de la région, mais aussi de compromettre le retour à la paix au Sud-Soudan (accord de paix de Nairobi du 9 janvier 2005). La communauté internationale doit apporter une réponse harmonisée à la décision de l'UA d'augmenter les effectifs de la force africaine déployée dans le Darfour (AMIS). La France contribue à cette action à titre bilatéral mais surtout dans le cadre du soutien apporté par l'Union Européenne (Facilité de paix, nouvelles propositions formu-

lées lors de la réunion des donateurs d'Addis Abeba du 26 mai 2005). Notre effort total s'élève à 80 M€ dans les domaines humanitaire, alimentaire et politico-militaire. Nous soutenons l'action d'AMIS par la mise à disposition d'un planificateur et d'un général, vice-président de la commission de cessez-le-feu dans le Darfour. Dans le cadre du renforcement de cette mission de l'UA, nous avons annoncé une nouvelle contribution de 2M€, la mise à disposition d'officiers, l'offre de 1200 heures de transport stratégique, ainsi qu'une aide pour le renforcement des capacités d'observation de l'UA.

► Au **Togo**, l'engagement déterminé de l'UA, de la CEDEAO et de l'OIF, a permis d'assurer une transition politique conforme à la constitution. Ces organisations ont condamné les velléités de violation des institutions et adopté des sanctions, qui n'ont été levées qu'une fois le processus électoral engagé, jusqu'aux élections du 24 avril 2005. La France a soutenu sans faille ces médiations africaines, y compris auprès de ses partenaires de l'Union Européenne. À présent, il convient de veiller au respect par le gouvernement togolais des 22 engagements contractés dans le cadre des consultations ouvertes au titre de l'art. 96 de Cotonou.

► En **Centrafrique**, l'élection du président Bozizé le 1^{er} mai 2005 s'est bien déroulée et conclue de manière exemplaire deux années de transition difficile, durant lesquelles la communauté financière internationale, l'Union Européenne, et les organisations régionales africaines, en particulier la CEMAC, qui a déployé la force de la FOMUC, se sont fortement engagées dans la résolution de cette crise. Toutefois, la délicate situation financière du pays impose de ne pas relâcher cet effort. La

France poursuit son action de mobilisation auprès des institutions financières internationales, de l'Union Européenne et d'autres partenaires bilatéraux.

► La **République démocratique du Congo** est également un des pays où la France s'est considérablement investie, au Conseil de Sécurité pour soutenir la montée en puissance de la MONUC et pour appuyer le rôle des panels d'experts, au sein de l'UE pour que, avec l'opération Artémis en 2003, les exactions cessent dans l'Est du pays et que le processus de transition soit préservé. En relation étroite avec ses partenaires, la France concentre désormais son action sur le soutien à ce processus : préparation des élections, réforme du système de sécurité, mise en œuvre du DDR, (désarmement, démobilisation, réinsertion), et la reconstruction de l'état de droit.

► Adapter le soutien de la communauté internationale aux pays en sortie de crise

L'ensemble des bailleurs de fonds multilatéraux et bilatéraux mesure aujourd'hui qu'un engagement précoce, durable et coordonné de la communauté internationale est nécessaire pour aider les pays en sortie de crise, dès la période se situant entre le conflit et le post-conflit.

De fait, il n'existe pas de frontière nette entre le conflit et le post-conflit. Dans la plupart des cas, le pays concerné est confronté à une longue période intermédiaire (« zone grise ») pendant laquelle il est très vulnérable. À défaut d'un appui adéquat à ce moment critique, le risque de rechute est élevé. Au cours des dernières années en Afrique, la communauté internationale a dû mettre en place des mon-

CEDEAO :
Communauté
Économique des
États de l'Afrique
de l'Ouest

OIF :
Organisation
Internationale de
la Francophonie

CEMAC :
Communauté
Économique et
Monétaire de
l'Afrique Centrale



tages ad hoc reposant sur la bonne volonté des donateurs. Les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de ces montages fragilisent le processus de sortie de crise, dans ses trois composantes indissociables : rétablissement de la paix et de la sécurité, transition politique, relance du développement économique et social.

C'est pourquoi, la communauté internationale devrait se doter d'instruments plus adaptés.

À titre bilatéral, la France a adapté certains de ses instruments financiers afin de pouvoir octroyer des aides budgétaires « post-conflit » soutenant la mise en place du programme post-conflit du FMI (Burundi, 2002 ; RCA, 2004) et contribuer à l'apurement d'arriérés multilatéraux dans le cadre d'une mobilisation multi-bailleurs (Burundi, Congo-Brazzaville, 2004).

La France a fortement soutenu la création de la facilité post-conflit de la Banque africaine de Développement en 2004. Cette facilité permet d'apurer les arriérés de pays post-conflit en combinant les contributions du pays,

de la Facilité et le soutien des donateurs. Elle a joué un rôle moteur dans la négociation de l'AID 14 qui permettra à la Banque mondiale d'octroyer plus de dons à ces pays aux capacités d'endettement fort limitées. Au cours de la révision à mi-parcours du 9^e FED fin 2004, la France a souligné la faiblesse des moyens disponibles pour faciliter la sortie de crise (réhabilitation ; DDR-Désarmement, Démobilisation, Réinsertion).

La France continuera à plaider au sein des institutions multilatérales pour la prise en compte des spécificités des pays post-conflit. À cet égard, consciente de l'importance du renforcement de la coordination, la France est favorable à la création d'une Commission pour la consolidation de la Paix au sein des Nations Unies, demande une meilleure mobilisation des sources de financement possibles des programmes de DDR et suggère un assouplissement du lien entre Club de Paris et programme FMI pour mettre en place un traitement de leur dette au cas par cas. ■

2

Renforcer les institutions et la gouvernance

La bonne gouvernance, qu'elle soit politique, économique ou des entreprises, est au cœur du NEPAD. Elle suppose, outre une forte volonté politique des gouvernants africains, que la plus grande attention soit portée au renforcement des institutions et des acteurs.

Dans ce cadre, la France entend mettre en avant les soutiens qu'elle apporte aux pays africains dans quatre directions importantes :

- le mécanisme africain d'évaluation par les pairs, choix ambitieux qui a pesé lourd dans la décision des pays du G8 d'entrer dans ce nouveau partenariat ;
- l'intégration régionale ;
- le renforcement de la démocratie et des pouvoirs locaux ;
- les initiatives liées à la transparence de la gestion publique et à la lutte contre la corruption.

► Le soutien au mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP)

La France encourage la mise en œuvre de la revue par les pairs dans les domaines politique et macroéconomique.

Ce soutien se manifeste à deux niveaux :

- **en amont**, par le biais du renforcement des capacités nécessaires à la conduite des évaluations ainsi que par un appui à la structure même du MAEP (financement via le fonds fiduciaire créé auprès du secrétariat du NEPAD). La France a spécifiquement participé, en outre, au financement de la revue par les pairs du Ghana ;
- **en aval**, dans le cadre de la coopération bilatérale, la France entend soutenir la mise en œuvre des programmes d'action nationaux qui

feront suite aux évaluations et continuer d'aider au renforcement des capacités institutionnelles et humaines des pays.

► L'appui à l'intégration régionale

Le NEPAD reconnaît l'intégration régionale comme levier des réformes nécessaires au développement. La France apporte son soutien à l'intégration régionale en Afrique depuis de nombreuses années. Cet appui relève d'une démarche volontariste et partenariale à travers laquelle la France a décidé d'appuyer les structures que se sont données les Africains eux-mêmes. Cet engagement a porté en premier lieu sur les processus régionaux relevant de la zone franc, la CEMAC et l'UEMOA, dont les États-membres mènent déjà de longue date une coopération étroite avec la France (stabilité de la monnaie, appui dans les domaines de l'harmonisation fiscal-douanière, de la convergence macroéconomique et des politiques structurelles). Il s'étend également aujourd'hui sur la CEDEAO, le COMESA, l'EAC et la SADC. Ainsi, des projets consacrés au renforcement de leurs capacités sont actuellement en cours avec ces six organisations.

La France accompagne également des organismes régionaux à caractère thématique (OHADA, Conférence interafricaine des marchés d'assurance, Conférence interafricaine de prévoyance sociale, AFRISTAT, CILSS, etc.) afin d'approfondir l'intégration régionale par l'harmonisation des règles et des outils. AFRISTAT (l'Observatoire Économique et Statistique d'Afrique sub-saharienne) peut en particulier être considéré comme un modèle de réussite de ce type d'approche puisque l'organisation, qui existe depuis 1993, a su développer une véri-

UEMOA : Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine

COMESA : Common Market for Eastern and Southern Africa

EAC : East African Community

SADC : Southern Africa Development Community





Des actions en faveur de la société civile et des droits de l'Homme

Outre les projets bilatéraux qui contribuent à la modernisation des systèmes de justice et de sécurité publique dans de nombreux pays africains, trois projets multi-pays favorisent la mise en place, en Afrique, d'organismes de promotion des droits de l'Homme, en s'appuyant sur la société civile.

L'objectif principal du projet pluriannuel 2003-2005 avec le **Haut Commissariat des Droits de l'Homme** est de favoriser la mise en place de systèmes nationaux pour la promotion et la protection des droits de l'Homme, en sensibilisant les élus et en favorisant une véritable culture des droits de l'Homme auprès des institutions et de la population.

Les pays ciblés sont le Burundi, le Niger et la République Centrafricaine. Le Centre sous-régional des Nations Unies pour les droits de l'Homme et la démocratie en Afrique centrale basé à Yaoundé (Cameroun) propose, grâce à l'aide française, des actions de formation pour l'ensemble des pays de la Communauté Économique des États d'Afrique Centrale (CEEAC).

Le projet mené avec l'association **Penal Reform International** dans sept pays (Bénin, Kenya, Mali, Namibie, Niger, Tanzanie et Sénégal) vise à promouvoir la réforme pénale et pénitentiaire par la mise en pratique des normes internationales des droits de l'Homme dans l'administration de la justice. Il permet d'améliorer le fonctionnement de la justice pénale et les conditions de détention, de favoriser le recours aux travaux d'intérêt général et d'accroître la collaboration entre les groupes de la société civile concernés.

Mis en œuvre en partenariat avec la **Fédération Internationale des liges des Droits de l'Homme**, le projet a pour objectif de renforcer dans tous les pays d'Afrique la capacité d'influence des associations de défense des droits de l'Homme à travers un soutien, matériel et en formation, et le travail en réseau au sein de l'Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'Homme. Mieux outillées pour engager un dialogue avec les autorités nationales, régionales et internationales, ces associations seront plus à même de jouer pleinement leur rôle.

table capacité africaine d'ingénierie des systèmes d'information.

Au total, le soutien financier de la France à ces organisations d'intégration régionale s'est élevé à 13 M€ en 2003-2005 (hors coopération monétaire).

► La démocratie locale

La prise en compte de la dimension locale du développement est un axe important d'action pour la France qui entend favoriser l'articulation entre les différents territoires et acteurs de la gouvernance. La France participe aux efforts de renforcement des capacités des élus, des fonctionnaires territoriaux et des acteurs de la société civile. Elle facilite l'installation d'associations nationales d'élus locaux. Elle porte une attention particulière au développement local, aux finances locales, aux services de base rendus aux populations. En effet, les collectivités locales jouent un rôle prépondérant dans la fourniture des services essentiels et dans la mise en œuvre des Objectifs du millénaire (OMD) au plan local.

Pour accélérer et approfondir la mise en place des politiques de décentralisation et assurer leur cohérence avec des enjeux plus globaux, notre coopération appuie également des institutions régionales africaines comme le Programme pour le Développement Municipal (PDM) dont le siège est à Cotonou. Cette association participe à la construction des pouvoirs municipaux africains (elle a notamment contribué à l'organisation des sommets Africités d'Abidjan, de Windhoek et de Yaoundé) et contribue très concrètement, par ses programmes, à l'enracinement de la décentralisation en Afrique.

L'OHADA

Créée en 1993, l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) fait figure de précurseur au service des principes affirmés par le NEPAD : une organisation régionale (actuellement 16 pays membres), un objectif de sécurité juridique et judiciaire favorisant l'accroissement du secteur privé.


L'OHADA a pour objectifs spécifiques :

- ✓ l'élaboration d'un droit des affaires harmonisé et modernisé, participant à l'intégration économique régionale,
- ✓ la mise en œuvre de procédures judiciaires communes, avec la création d'une Cour commune de justice et d'arbitrage, seule compétente pour connaître des pourvois en cassation, en lieu et place des Cours de cassation nationales,
- ✓ l'incitation au recours à l'arbitrage pour le règlement des différends contractuels.

Le soutien de la France à l'OHADA, dès la conception de ce projet, trouve à nouveau sa pleine justification dans le cadre du plan d'action du G8 pour l'Afrique.

Le soutien de la France à l'OHADA s'exprime à deux niveaux : celui de l'Organisation elle-même, pour la renforcer et lui permettre de se développer, celui des États-parties au Traité de l'OHADA, puisque l'application effective de ce nouveau droit exige une mise à niveau des institutions judiciaires nationales et la formation de l'ensemble des acteurs concernés, des professions de justice jusqu'aux entreprises.

La France est ainsi le seul donateur à avoir contribué au fonds de capitalisation géré par le PNUD : 40 MFF (6,1 M€). Elle a également pris en charge les études relatives à la mise en place de l'Organisation, l'élaboration des textes du traité et des sept premiers Actes uniformes promulgués, et un grand nombre d'actions de formation et de sensibilisation. L'assistance technique de la France à l'OHADA (3,8 M€ depuis sa création) se poursuit aujourd'hui avec son élargissement au droit du travail.



“ La France encourage la mise en œuvre de la revue par les pairs dans les domaines politique et macroéconomique. ”

La Zone franc et le NEPAD

Les pays africains, unis au sein d'unions économiques et monétaires formant la Zone franc, donnent un exemple d'intégration et de coopération régionale prenant appui, conformément aux principes du NEPAD, sur une volonté politique, un dispositif institutionnel solide et des mécanismes de convergence, d'harmonisation et d'échanges qui n'ont cessé de se renforcer.

L'appui de la France à la Zone franc se manifeste par d'importants dispositifs d'assistance financière et technique, en soutien des réformes engagées par les pays de la zone. Il s'agit de renforcer les processus de convergence et d'intégration économiques afin de favoriser un développement équilibré de la zone. Nos actions de coopération au niveau régional, dans les domaines statistique, macroéconomique et des finances publiques, sont menées en cohérence avec nos projets d'appui aux administrations économiques et financières des pays de l'UEMOA et de la CEMAC qui comportent tous une forte dimension régionale consistant à appuyer la mise en œuvre des directives communautaires.

Les mécanismes en vigueur au sein de la Zone franc, en particulier l'exercice de surveillance multilatérale (rapport public bisannuel aux ministres, pacte de stabilité et de convergence, etc.) sont conformes aux principes du NEPAD. Les pays de la Zone franc participent directement à l'initiative NEPAD : le Sénégal est l'un des cinq pays fondateurs de l'initiative ; sept pays de la Zone Franc (Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Congo-Brazzaville, Sénégal, Gabon, Mali) ont souscrit au mécanisme de revue par les pairs.

En outre, la France contribue, avec les Nations Unies (UNITAR), l'organisation mondiale des Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU) et d'autres partenaires bilatéraux et multilatéraux, à une initiative globale en faveur du renforcement, par la valorisation des échanges Sud/Sud, des capacités des collectivités locales des pays en développement notamment africains pour la réalisation des OMD.

Enfin, depuis quelques années, notre coopération participe au renouveau des politiques d'aménagement du territoire en Afrique subsaharienne. Dans un contexte de décentralisation et d'intégration régionale, ces politiques s'envisagent aujourd'hui sur de nouvelles bases. Les efforts de la coopération française dans ce domaine se concentrent actuellement sur l'expertise, les études, le renforcement des capacités. Les niveaux locaux (espaces transfrontaliers), nationaux et régionaux (UEMOA et CEDEAO par exemple) sont concernés. L'articulation entre les politiques territoriales conduites à ces différents niveaux est systématiquement recherchée.

Au total, la France consacre chaque année 10 M€ au développement territorial et à la démocratie locale.

► La gestion des finances publiques et la lutte contre la corruption

► Appui de la France aux programmes nationaux de réforme des finances publiques

La maîtrise de la gestion des finances publiques constitue un élément déterminant dans les stratégies de lutte contre la pauvreté. Elle est une condition non seulement d'une croissance économique durable et du fonctionnement efficace

des États mais également d'une modernisation de leur système politique. Dans ce domaine, les interventions de la coopération française, en appui aux programmes de réforme nationaux, mettent l'accent sur le renforcement des capacités humaines, techniques et institutionnelles. Elle met à disposition, dans une vingtaine de pays africains, une soixantaine d'assistants techniques qui travaillent auprès des grandes directions des administrations financières (douane, impôt, comptabilité publique, budget).

La France intervient directement auprès de ses partenaires africains mais elle appuie également l'ACBF (Africa Capacity Building Foundation) dans sa mission de renforcement des capacités en Afrique ainsi que l'initiative AFRITAC du FMI. Au total, l'appui de la France aux programmes africains de réforme du secteur public et des finances publiques s'est élevé à 52 M€ sur la période 2003-2005.

► **Appui de la France aux grandes initiatives internationales dans les domaines de la transparence et de la lutte contre la corruption**

La France soutient la transparence de la gestion publique en Afrique, dans le cadre des engagements souscrits avec ses partenaires du G8 lors des sommets d'Évian, de Sea Island et de Gleneagles.

Ce soutien porte par exemple sur les processus de moralisation des marchés de matières premières, tels que le processus dit de

Kimberley pour les diamants, ou l'initiative sur la transparence dans les industries extractives ou EITI, qui concerne les ressources minières et notamment les hydrocarbures.

La France est plus spécifiquement engagée, d'autre part, dans la lutte contre la corruption internationale, au travers notamment de sa participation au mécanisme de mise en œuvre de la convention de l'OCDE de lutte contre la corruption d'agents publics étrangers, et de sa participation active à l'adoption de la convention des Nations unies contre la corruption. C'est dans le prolongement de cet engagement qu'elle soutient l'effort des pays africains pour renforcer leur législations et étoffer leurs équipes anti-corruption.

Ainsi, la France soutient une ratification aussi large que possible, et notamment par les pays africains, de la Convention des Nations unies (convention de Mérida), ainsi que de la convention de l'Union africaine contre la corruption. En outre, elle a engagé un important effort de coopération, destiné en particulier aux pays africains, pour contribuer à la transposition législative et réglementaire et à la formation des personnels administratifs et judiciaires qu'implique la ratification de ces textes. Enfin, la France a soutenu la création du GIABA (Groupe Inter-gouvernemental d'Action contre le Blanchiment en Afrique) et du GABAC (Groupe d'action contre le blanchiment d'argent en Afrique centrale). ■

3

Favoriser la croissance

Le NEPAD insiste, à juste titre, sur certains facteurs de la croissance. L'initiative privée doit pouvoir s'exprimer pleinement et pour cela bénéficier d'un environnement favorable aux affaires, le commerce international, alimenter la croissance et, à cet effet, les produits africains devraient bénéficier d'un meilleur accès aux marchés du Nord comme du Sud. Le développement du secteur privé comme celui du commerce supposent un réseau d'infrastructures adapté. Enfin, l'aide publique au développement demeurera nécessaire pour soutenir la croissance et lutter contre la pauvreté grâce à des volumes et des méthodes adaptés.

► Soutenir le développement du secteur privé

Dans le cadre de sa stratégie d'appui au développement du secteur productif, la France s'est donnée les principaux objectifs suivants :

- **Contribuer à l'amélioration de l'environnement juridique des affaires**, notamment au travers de son soutien à l'OHADA, Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (cf. chapitre 2).

- **Favoriser l'amélioration de l'environnement professionnel des petites et moyennes entreprises en Afrique**. À ce titre, elle concourt au renforcement des organisations intermédiaires d'appui au secteur privé en soutenant des partenariats entre les organisations consulaires et professionnelles africaines et leurs homologues françaises (chambres de commerce, d'industrie et des métiers...). Dans ce cadre, elle soutient plus particulièrement les actions de la Conférence Permanente des Chambres Consulaires Africaines et Françaises (CPCCAF) et l'élaboration d'un programme de

développement de la petite entreprise artisanale en Afrique en lien avec l'Assemblée Permanente des Chambres de Métiers (APCM).

- **Accompagner le développement des services d'appui aux entreprises**, en matière de conseil technique et de gestion, d'amélioration de la qualité et de la normalisation, d'information sur les technologies, d'accès aux marchés...

- Ainsi, la France contribue au renforcement des capacités d'exportation des PME africaines, notamment au travers de son soutien à l'AAFEX (Association AFrique agro-EXport) qui regroupe environ 80 entreprises exportatrices du secteur agroalimentaire implantées dans une vingtaine de pays d'Afrique sub-saharienne.

- Elle vise également à développer des partenariats entre PME françaises et africaines au travers des programmes de compagnonnage industriel (Entreprise et Développement) – 250 « couples » d'entreprises formés à ce jour –.

- Dans le domaine de l'information et de la promotion des investissements, le site www.IZF.net (Investir en Zone Franc), créé en 1998, est devenu l'un des premiers sites consultés sur l'Afrique francophone. Il participe à la promotion du secteur privé dans les pays de la Zone Franc et au renforcement de l'intégration progressive du secteur informel aux réseaux formels des échanges par un accès gratuit à des informations fiables et actualisées.

- **Améliorer l'environnement du financement des entreprises**, notamment des plus petites d'entre elles, en soutenant des programmes destinés à développer les services offerts tant par les établissements bancaires que par les institutions de microfinance et en accompagnant des partenariats entre ces dernières et le secteur privé.

– Dans le cadre de sa politique de co-développement, elle concourt au réemploi des transferts des migrants en faveur du développement du secteur productif dans leur pays d'origine (cf. encadré, p. 16).

– Afin de renforcer les capacités de financement et d'investissement des entreprises en zone UEMOA, la France contribue, aux côtés de la Banque Mondiale, au plan de relance du marché financier régional et instruit, aux côtés de la Banque Mondiale, de l'AMGI et de la BOAD, une facilité de garantie pour relancer l'investissement (d'un montant global de 210 M\$ sur 5 ans dont 70 M€ pour la part française).

• **Favoriser la prise en compte de l'éthique dans le développement des entreprises et des échanges**, notamment dans les domaines suivants: commerce équitable (développement de filières agricoles et artisanales au bénéfice de groupements de producteurs africains), travaux sur sa labellisation et sur l'information du consommateur, tourisme responsable et solidaire, responsabilité sociale et environnementale des entreprises.

► Favoriser l'insertion de l'Afrique dans le commerce international

La France milite activement pour renverser la tendance à la marginalisation de l'Afrique dans le commerce international, les pays d'Afrique sub-saharienne ne représentant plus aujourd'hui que moins de 1 % du commerce mondial.

► Elle participe largement aux actions menées pour **renforcer les capacités de négociation et d'exportation des pays africains**. Au niveau multilatéral, elle contribue au Fonds de Doha pour le Développement, au « Cadre intégré

d'assistance technique en faveur des Pays les moins avancés » – avec la Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement (CNUCED), le Fonds monétaire international (FMI), la Banque Mondiale, l'Organisation mondiale du Commerce (OMC)... –, et au « Programme conjoint d'assistance technique pour les pays africains » – avec l'OMC, la Chambre de Commerce internationale et la CNUCED. La France apporte sa part aux efforts déployés par l'Union Européenne à travers de nombreux programmes et projets dédiés au renforcement des capacités commerciales. Enfin, elle s'est dotée d'outils d'aide bilatérale en ce domaine : la France a notamment mis en place en 2002 un Programme pour le Renforcement des Capacités Commerciales (PRCC), cogéré par l'AFD et le ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie. Le montant des actions financées par la France est, au total, de l'ordre de 100 M€ par an depuis 2002, dont une large partie au profit de l'Afrique.

► En ce qui concerne les **négoiations commerciales internationales**, la France a proposé en février 2003 à ses partenaires de l'Union Européenne et du G8 une initiative commerciale pour l'Afrique. Ces propositions françaises (moratoire sur les subventions aux exportations sur l'Afrique, convergence vers un système unique des différents régimes préférentiels existants, réflexion pour lutter contre les fluctuations des cours des matières premières), endossées par la Commission européenne, continuent d'alimenter les débats communautaires et internationaux.

► Dans le cadre des négociations de l'OMC intitulées « **Cycle de Doha pour le Développement** », la France plaide auprès de l'Union

AMGI: Agence multilatérale de garantie des investissements

BOAD : Banque Ouest-Africaine de Développement



La microfinance

Forte d'une expérience de 20 ans de soutien au développement de la microfinance, particulièrement en Afrique, et pour répondre aux nouveaux enjeux du développement de ce secteur, la France a centré sa stratégie d'appui en ce domaine selon plusieurs axes :

- ✓ **contribuer à la réflexion internationale**, en favorisant les échanges d'expérience et les transferts de savoir-faire, notamment en lien avec le CGAP (Groupe consultatif d'assistance aux pauvres),
- ✓ **appuyer les gouvernements dans la mise en place de cadres juridiques, réglementaires et fiscaux** adaptés et la définition de stratégies sectorielles intégrant le renforcement de l'accès des populations et des très petites entreprises aux services financiers,
- ✓ **améliorer la performance générale du secteur** par des actions de formation et de renforcement des capacités des acteurs (responsables d'institutions de microfinance, opérateurs, services d'appui...),
- ✓ **favoriser et accompagner les partenariats entre les institutions de microfinance et le secteur** privé, par la mise en place de mécanismes adaptés (fonds d'investissement, fonds de garantie...),
- ✓ **faciliter les transferts de l'épargne des migrants et favoriser leur réemploi** en faveur du développement local et du secteur productif dans leur pays d'origine.

L'Afrique est le principal bénéficiaire des actions de la Coopération française en ce domaine. Ainsi, au cours des dernières années, de nombreuses institutions de microfinance africaines ont bénéficié de son appui financier et de son accompagnement technique. La Coopération française a apporté son soutien

à la mise en place d'un cadre réglementaire des activités de la microfinance dans la zone CEMAC, ainsi qu'au programme de renforcement des capacités des institutions de microfinance en Afrique francophone, en lien avec le CGAP.

La mise en place à la fin de l'année 2004 d'une nouvelle facilité d'investissement en microfinance (d'un montant de 20 M€) et l'extension du fonds de garantie ARIZ (Assurance pour le Risque des Investissements) ont permis de mobiliser des financements privés et bancaires en faveur du développement de ce secteur.

En matière de codéveloppement, la France développe plusieurs programmes de coopération avec des pays africains, notamment au Mali et au Sénégal, et envisage d'étendre son action à d'autres pays d'Afrique sub-saharienne et de l'Océan indien.

La réunion des ministres des finances de la Zone Franc qui s'est tenue le 7 avril 2005 à Cotonou, a permis de définir les axes d'une politique de développement de la microfinance et d'approfondir les liens entre ce secteur et les transferts de migrants.

À l'occasion de l'année internationale du microcrédit, proclamée par le Secrétaire général des Nations Unies, la France a organisé à Paris, le 20 juin 2005, **une conférence internationale sur la microfinance** intitulée « Élargir l'accès à la microfinance : enjeux et acteurs », ouverte par le Président de la République.

Celle-ci a abouti à la formulation de propositions définissant les rôles respectifs du secteur privé, des États, des organisations non gouvernementales et des bailleurs de fonds dans l'offre d'une gamme diversifiée de services financiers de qualité, l'objectif retenu étant que la couverture mondiale des services de microfinance passe à une nouvelle échelle.

Européenne pour que soient bien pris en compte les intérêts des pays africains. Outre ses efforts en matière d'aide au commerce, elle propose que la réduction des subventions agricoles, lorsqu'elles distordent le commerce mondial, vise en priorité les produits d'intérêt des pays africains. Elle appuie les demandes de ces derniers sur le traitement spécial et différencié, leur souhait de traiter efficacement la question de l'érosion des marges préférentielles engendrée par la libéralisation commerciale et de préserver leur sécurité alimentaire. Enfin, elle appelle les grands pays émergents à s'ouvrir également aux pays les moins développés en leur offrant un accès en franchise de droits et de quotas.

Dans ce contexte général, la France a été particulièrement active sur le dossier du coton, qui représente un enjeu économique, social et politique majeur pour de nombreux pays africains. Depuis l'initiative proposée par quatre pays (Bénin, Burkina Faso, Mali, Tchad) lors de la conférence ministérielle de l'OMC à Cancun en septembre 2003, elle a multiplié ses efforts : appui à la réforme de la politique communautaire de soutien au secteur du coton en 2004 (découplage des aides de la production) ; initiative du Président de la République aboutissant en 2004 à l'adoption du « Partenariat euro-africain sur le coton » ; appui à la proposition de la Commission européenne, en avril 2005, d'une mise en œuvre immédiate des engagements pris sur le coton à la conclusion du Cycle de Doha ; réflexions en cours sur le soutien aux revenus des producteurs de coton africain (cf. supra).

Enfin, la France suit avec attention les négociations pour des « Accords de Partenariat Économique » entre l'Union Européenne et les pays ACP regroupés en six sous-ensembles régionaux. Ce processus, en stimulant l'intégra-

tion régionale, peut aider à renforcer l'attractivité économique des pays d'Afrique pour les investisseurs étrangers. Mais il nécessitera un renforcement de leurs capacités de négociation et d'exportation.

► Financer les infrastructures

Les principes fondateurs du NEPAD dans le secteur des infrastructures orientent l'aide publique au développement (APD) de la France : celle-ci vise en premier lieu à favoriser l'intégration régionale et à encourager les partenariats public-privé tout en soutenant les efforts des pays africains qui s'engagent sur la voie de la bonne gouvernance. C'est ainsi que, depuis 2003, les projets d'infrastructures financés par l'APD française dans le cadre du NEPAD représentent plus de 210 M€ d'engagements.

La France appuie la mise en place de régulateurs régionaux (dans le secteur de l'électricité en Afrique de l'Ouest ou dans le secteur de la gestion des ressources en eau du Niger par exemple), soutient les dynamiques d'intégration régionale (notamment en matière de réglementation des transports) et finance des programmes d'infrastructures à vocation sous-régionale et visant à permettre à des régions enclavées d'accéder à des structures logistiques régionales (cf. l'encadré, p. 19).

Parmi les projets dont l'impact régional ou continental est avéré, les financements offerts par l'APD française va prioritairement à ceux faisant appel à un partenariat public-privé (PPP). À titre d'exemple, l'AFD a mis en place en 2003, en collaboration avec la Development Bank for Southern Africa, une « Facilité d'Études et de Préparation de Projets NEPAD ».



“ Depuis 2003, les projets d’infrastructures financés par l’APD française dans le cadre du NEPAD représentent plus de 210 M€ d’engagements. ”

Disposant de ressources apportées sous forme de subventions à parts égales entre les deux parties (2,8 M€ chacune), cette facilité a pour objectif de contribuer au financement de projets d’infrastructures dans les domaines des transports, de l’énergie, des technologies de l’information et de la communication et de l’eau et assainissement.

En 2005, les études portent sur des projets identifiés parmi lesquels :

- l’actualisation du programme d’investissements de la SADC (Southern Africa Development Community),
- les études environnementales et juridiques du projet de pipeline reliant l’Ouganda et le Kenya,
- l’interconnexion électrique entre la Zambie et la Tanzanie,
- l’interconnexion électrique entre le Djibouti et le Yémen,
- l’interconnexion électrique entre le Togo, le Bénin, et le Ghana,
- l’East Africa Submarine Cable System (EASSy),
- l’atelier d’harmonisation des infrastructures des technologies d’information et de communication (TIC),
- Comtel et Comafica / Com 7 (projets régionaux TIC),
- « Greater Limpopo Transfontier Park ».

► Renforcer l’aide publique au développement

► Augmenter le volume de l’aide

À la conférence de Monterrey en mars 2002, le président de la République s’est engagé à ce que l’aide publique au développement en France atteigne 0,50 % du revenu national brut (RNB) en 2007, en vue d’atteindre 0,70 % en 2012. Le

redressement du volume de l’aide française est bien engagé : après un niveau d’APD constaté de 0,32 % en 2001, l’aide française au développement a atteint 0,38 % en 2002, 0,41 % en 2003 et 0,42 % en 2004. Elle devrait se situer à un niveau de 0,44 % en 2005.

Parallèlement, la France, par son soutien à la Commission européenne, a obtenu un engagement sur de nouveaux objectifs ambitieux, 0,56 % d’ici à 2010 en participation collective, et 0,7 % d’ici à 2015 pour les 15 états-membres de l’Union européenne avant 2002, les nouveaux états-membres s’efforçant quant à eux d’atteindre d’ici à 2015 0,33 % de leur RNB consacré à l’APD.

Dans cet effort, la place de l’Afrique est prépondérante. La part de cette région est passée d’un peu plus de la moitié aux deux tiers de notre APD bilatérale entre 1998 et 2002. L’Afrique restera la zone d’intervention prioritaire de la coopération française avec environ deux tiers de l’aide bilatérale et la part consacrée aux PMA augmentera. L’Afrique apparaît également au centre des efforts de l’UE puisque cette dernière vient de s’engager collectivement à affecter au moins 50 % de l’augmentation de son APD à l’Afrique.

► Améliorer la qualité de l’aide

L’amélioration de la qualité de l’aide française sur le terrain s’inscrit dans les quatre principes suivants :

- **Le partenariat** implique la prise en compte des orientations du pays, en particulier celles contenues dans son Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté, quand il existe, ainsi, que la mise en place d’indicateurs de résultats. Le partenariat est inséparable de l’appropriation par le pays de sa politique de développement.

Projets NEPAD Infrastructures mises en œuvre depuis fin 2002

Régulation régionale

✓ *Gestion intégrée des ressources en eau*

- **Agence de Bassin du fleuve Niger (ABN) :** subvention, 6,1 M€, 2003, collecte et traitement des données hydrologiques, conception d'un modèle de simulation du fleuve et mise en place d'un fonds d'études.

- **Initiative du Bassin du Nil (IBN) :** subvention, 2 M€, 2005, financement d'un outil de planification des investissements hydrauliques sur le bassin du Nil bleu.

✓ *Régulations sectorielles (transports, énergie, financier)*

- **Agence pour la sécurité de la navigation aérienne en Afrique (ASECNA) :**

prêt, 30 M€, 2003, financement du programme d'investissement 2000-2006.

- **West Africa Power Project (WAPP) :** subvention, 5 M€, 2004, mise en place d'un organe de régulation du secteur de l'électricité: introduction au niveau régional des normes techniques, contractuelles et financières du secteur de l'électricité.

- **Marchés financiers de l'UEMOA :** garantie, 70 M€, 2004, Sécurisation des investissements privés dans les projets d'infrastructures en PPP dans l'UEMOA.

Intégration régionale, désenclavement

✓ *Transports régionaux*

- **Route nationale 1, Togo :** subvention 9 M€, 2003, construction d'une route à vocation sous-régionale.

- **SOCATRAF, Centrafrique :** subvention 5 M€, 2003, réhabilitation des équipements et financement d'un contrat de gestion privée pour le transport fluvial vers la RDC.

- **Chemin de Fer Dakar-Bamako :** prêt 15 M€, 2004, appui à la concession privée du chemin de fer Dakar-Bamako qui sert à l'acheminement des matières premières produites par le Mali par la réfection des infrastructures et du matériel roulant.

• **Ports Autonomes de :**

- Conakry, Guinée: prêt 12 M€, 2003, extension du terminal à conteneurs ;

- Douala, Cameroun: prêt 18,3 M€, 2002, réhabilitation de quais et terre-pleins ;

- Djibouti: prêt 10 M€, 2004, équipements de signalisation.

✓ *Approvisionnement en énergie au niveau régional*

• **Interconnexion électrique**

Maroc-Espagne-Algérie : prêt 50 M€, 2002.

• **Interconnexion électrique**

Côte d'Ivoire-Burkina Faso : prêt 25 M€, 2004.

- **MOTRACO, Mozambique :** prêt 12,5 M€, 2003, renforcement de l'interconnexion électrique entre l'Afrique du Sud, le Mozambique et le Swaziland.

- **SASOL, Mozambique :** prêt 20 M€, 2003, exploitation du gaz naturel du champ de Témane par SASOL à destination de l'Afrique du Sud.



- **La concentration** vise à éviter la dispersion des moyens en s'attachant à un nombre restreint de secteurs, au travers d'un document cadre de partenariat.

- **L'harmonisation des pratiques des donateurs**: le Forum de haut niveau sur l'harmonisation et l'efficacité de l'aide (Paris, mars 2005) doit se traduire par l'adoption d'indicateurs d'efficacité avant le sommet des chefs d'État et de gouvernement de septembre.

- **La diversification des acteurs sur le terrain** avec la mobilisation de plus en plus importante des collectivités locales ainsi que des ONG dont la part devrait doubler dans les cinq ans à venir.

► **Promouvoir des mécanismes innovants de financement du développement**

Si des ressources supplémentaires importantes ne sont pas mobilisées, les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) ne seront probablement pas atteints en 2015 en Afrique. Suite à la publication en septembre 2004 du rapport Landau, les autorités françaises ont proposé, en complément de la hausse de l'aide publique au développement, l'instauration de prélèvements de solidarité internationaux. Ces mécanismes innovants permettront de disposer de ressources stables et prévisibles, indispensables pour que les pays du Sud puissent mener à bien leurs programmes de développement humain (éducation, santé,

etc.). Cette proposition répond au souci des autorités françaises d'apporter sur le long terme, c'est-à-dire au-delà de 2015, une aide plus importante aux pays les moins avancés, notamment africains.

La France souhaite, dans un premier temps, instaurer une contribution de solidarité, à titre expérimental, sur les billets d'avion, dont les recettes seraient affectées aux grands défis sanitaires du monde en développement, tout particulièrement à la lutte contre le VIH/SIDA, la tuberculose et la malaria. Ce mécanisme bénéficiera donc, en premier lieu, aux pays africains, dans la mesure où ils sont les principales victimes de ces pandémies.

Notre approche bénéficie d'ores et déjà, dans son principe, d'un large soutien international, comme l'a montré l'adhésion de 111 pays à la déclaration de New York du 20 septembre 2004. Depuis, des progrès ont été enregistrés : le groupe quadripartite (Brésil, Chili, Espagne, France) a été élargi à l'Allemagne puis à l'Algérie. Des rapports techniques encourageants ont été remis par la Commission Européenne, le FMI et la Banque Mondiale, et la question a été inscrite à l'ordre du jour du G8. Grâce aux efforts des autorités françaises, cette question est désormais en discussion dans toutes les enceintes internationales, et des décisions concrètes pourraient être prises dès cette année, notamment à l'occasion du sommet de septembre 2005, à l'ONU, sur la réalisation des OMD. ■

4

Alléger la dette

Le NEPAD vise à promouvoir un cadre attractif pour les capitaux privés et à renforcer l'efficacité de l'aide. Il identifie quatre voies complémentaires pour mobiliser les ressources financières :

- l'augmentation de l'épargne locale;
- le renforcement des mécanismes existants d'allègement de la dette;
- la hausse de l'aide publique au développement;
- l'augmentation des flux de capitaux privés.

Le plan d'action pour l'Afrique adopté par les membres du G8 au sommet de Kananaskis en 2002, ainsi que la déclaration spécifique relative à l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (Initiative PPTE à laquelle 32 pays africains sont éligibles) ont repris ces différents axes et ont insisté sur le soutien apporté par les pays du G8 :

► **en annonçant** leur volonté, dans le cadre des engagements d'augmentation de l'aide publique au développement pris au sommet de Monterrey, de consacrer la moitié des nouveaux flux aux pays africains;

► **en confirmant** leur engagement en faveur de la pleine mise en œuvre de l'initiative PPTE (voir encadré, p. 23) et des allègements bilatéraux additionnels accordés jusqu'à 100 % aux pays ayant franchi le point d'achèvement de cette initiative.

Ces engagements du G8 ont été confirmés aux sommets d'Évian (2003) et de Sea Island (2004). Ils ont été complétés par le lancement d'une réflexion commune sur les moyens à mettre en œuvre afin de mieux assurer la soutenabilité de la dette pour les pays les plus pauvres. L'annonce faite à Londres, le 11 juin

2005, de l'annulation additionnelle de 100 % de la dette multilatérale résiduelle pour les pays ayant franchi le point d'achèvement de PPTE, couronne le dispositif.

La France a choisi de soutenir les objectifs et les principes définis dans le cadre du NEPAD en contribuant, notamment, au financement de projets d'infrastructures (transports, eau, énergie) correspondant aux priorités du NEPAD, en favorisant l'intégration régionale et en aidant au renforcement la bonne gouvernance. Chaque pays du G7/G8 apporte sa contribution selon les modalités de son choix (conversions de créances, garanties, dons, prêts, etc.).

La France, pour sa part, intervient notamment à travers :

- des garanties afin de favoriser les flux de capitaux privés;
- des conversions annulations de créances. La France poursuit son effort engagé dans le cadre des C2D (Contrats de Désendettement et de Développement), volet bilatéral de l'initiative PPTE renforcée.

À compter du point d'achèvement, le pays bénéficiaire continue à rembourser à la France ses échéances au titre de sa dette APD, mais ces sommes lui sont aussitôt reversées sur un compte spécifique permettant de financer des projets tendant à la réalisation des Objectifs du Millénaire.

En outre, la France participe à la consolidation de l'initiative PPTE :

- en cherchant à réduire les délais de mise en œuvre;
- en cherchant des solutions adaptées au cas particulier des pays sortant d'un conflit (exemple du traitement des arriérés de la RDC);





Contrats de Désendettement et de Développement

La France s'est engagée lors du sommet du G7 de Cologne en 1999 à annuler la totalité de ses créances d'aide publique au développement sur les pays éligibles à l'initiative PPTE. Cet effort additionnel de 4 Mds €, qui va au-delà de l'effort consenti dans le cadre multilatéral de l'initiative PPTE, permet d'apporter à ces pays des marges de manœuvre supplémentaires pour leur action de lutte contre la pauvreté et pour la croissance, dans le cadre d'un contrat pluriannuel avec la France : le C2D.

Les C2D correspondent à un refinancement par dons des créances d'aide publique au développement : les pays continuent d'honorer leur dette, mais, aussitôt le remboursement constaté, la France reverse au pays la somme correspondante pour l'affecter à des programmes de lutte contre la pauvreté et pour la croissance sélectionnés d'un commun accord avec l'État partenaire.

Ces contrats sont conclus dès que le pays a atteint le point d'achèvement de l'initiative PPTE. Leur mise en œuvre associe les acteurs non-gouvernementaux, collectivités territoriales et associations représentant la société civile.

Les C2D ont contribué à moderniser l'aide française, sous forme d'aides sectorielles et d'aides budgétaires globales alignées sur les cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté (CSLP) des pays bénéficiaires.

Huit pays ont déjà signé un C2D avec la France. Les flux de refinancement représentent 57 M€ à fin mars 2005, dont les deux tiers ont été effectivement décaissés. La signature au cours des prochaines années de C2D d'un montant très important, au Cameroun notamment (plus d'un milliard d'euros), permettra d'augmenter les flux de refinancement de manière significative.

- en veillant à la pleine mise en œuvre des engagements pris par la communauté internationale pour le financement de l'initiative ;
- en contribuant au financement de l'annulation à 100 % de la dette multilatérale des pays ayant franchi le point d'achèvement, de manière à préserver les capacités financières des institutions internationales ;
- en soutenant la création au sein du FMI d'un mécanisme de soutien spécifique aux pays confrontés à des chocs sur les prix des matières premières et autres chocs exogènes. ■

“ La France est, avec le Japon, le premier contributeur bilatéral à l’initiative PPTE. ”

L’initiative PPTE et l’Afrique

L’initiative pour les Pays pauvres très endettés (dite « Initiative PPTE ») a été lancée au sommet du G7 de Lyon en 1996, et renforcée lors du sommet de Cologne en 1999.

Au-delà des traitements traditionnels de la dette consentis par les créanciers du Club de Paris, cette initiative vise à restaurer durablement la soutenabilité de la dette des pays bénéficiaires par l’annulation par l’ensemble de leurs créanciers, y compris multilatéraux, de la part de leur dette extérieure dépassant un niveau considéré comme « soutenable ». Ce niveau est calculé sur la base du ratio de la dette rapportée aux exportations ou aux recettes budgétaires, et au vu des perspectives de croissance économique.

L’initiative PPTE s’articule concrètement autour de deux étapes :

- la première est le « point de décision » où le pays bénéficie d’un allègement intérimaire ;
- la seconde est le « point d’achèvement » où la dette du pays est réduite à un niveau compatible avec l’objectif de soutenabilité préalablement défini.

Sur les 32 pays africains éligibles à l’initiative PPTE, 30 présentent une dette considérée comme

non-soutenable sur lesquels 23 ont franchi le point de décision et 14 le point d’achèvement. Les annulations de créances consenties s’élèvent pour les 23 pays concernés à près de 26 Mds \$ en valeur actuelle nette. Les ressources mobilisées au titre de PPTE sont intégralement affectées à des dépenses de lutte contre la pauvreté (santé, éducation, infrastructures). Au total, la pleine mise en œuvre de l’initiative portera, pour l’ensemble des pays africains éligibles, sur près de 50 Mds \$ de créances, sans compter les allègements bilatéraux additionnels.

La France est, avec le Japon, le premier contributeur bilatéral à l’initiative PPTE. Au total, son effort portera sur plus de 13 Mds \$ de créances à l’issue de la mise en œuvre de l’initiative.

Depuis le sommet d’Évian de 2003, la France a été le pays membre du G8 qui a accordé les allègements de dette les plus importants aux pays africains éligibles à l’initiative PPTE. Depuis juin 2003, la France a annulé 2 377 M\$ de créances en valeur nominale. Cet effort représente 27 % du total des encours annulés par les pays du G8, ce qui la place au premier rang devant le Japon (25 %) et la Russie (15 %).

5

Accroître les connaissances

Insuffisante scolarisation des enfants, fuite des cerveaux, fossé numérique... autant de difficultés à surmonter en Afrique. Le défi de la connaissance est énorme mais la ressource humaine est disponible.

Dans ce contexte, la France cible son action dans quatre secteurs. D'abord, elle soutient sans réserve l'initiative *Éducation pour Tous* – Procédure accélérée (Fast track) pour atteindre la scolarisation primaire universelle et l'égalité d'accès garçons / filles à l'école. Puis, elle rénove et accroît son aide à la recherche et à l'enseignement supérieur. Ensuite, elle appuie les programmes du NEPAD sur la diffusion du numérique. Enfin, elle soutient les cultures africaines en favorisant leur accès au mouvement mondial des échanges artistiques et intellectuels.

► Promouvoir l'Éducation Pour Tous

L'enseignement de base est reconnu comme le socle d'un développement durable, ainsi que le meilleur levier pour combattre la pauvreté et l'exclusion. Or, en 2005, en Afrique, plus de 40 millions d'enfants d'âge scolaire restent exclus de l'école, dont 60 % de filles; en outre un enfant sur deux n'achève pas la totalité du cycle primaire, pourtant considérée comme le seuil d'irréversibilité de l'alphabétisme. L'élévation du niveau général d'éducation de la population est aussi une condition d'insertion du continent dans un monde globalisé. La scolarisation des filles a, enfin, un impact majeur sur la maîtrise de la fécondité comme sur la santé des enfants.

La stratégie française de coopération éducative s'articule autour de ces priorités de scolarisation primaire universelle et d'égalité d'accès garçons/filles à l'école qui font l'objet d'un

consensus international (Objectifs du Millénaire) et qui sont au cœur de l'initiative *Éducation Pour Tous* – Procédure Accélérée (initiative Fast Track). Dans ce cadre, elle choisit l'Afrique comme zone d'intervention prioritaire.

Cette stratégie se traduit par une participation active au pilotage de l'initiative Fast Track. Cette conviction politique se concrétise par des engagements financiers et des appuis techniques concentrés prioritairement sur l'Afrique:

- mobilisation des remises de dette bilatérale et mise en place des premières aides programmes dans le secteur éducation, pour un montant de 54 M€ (hors assistance technique) sur trois ans pour les trois premiers pays africains élus à l'initiative Fast track (Burkina Faso, Mauritanie et Niger);
- ciblage sur l'éducation de base des concours financiers, avec plus de trente projets appuyés par environ 150 assistants techniques résidents;
- soutiens techniques apportés dans le domaine de l'analyse sectorielle par le pôle français d'expertise basé à Dakar auprès de l'UNESCO.

Il est prévu d'ici 2007 un fort accroissement des engagements financiers en faveur de l'*Éducation Pour Tous*. Ces ressources seront prioritairement concentrées sur les pays à faible revenu d'Afrique, en privilégiant ceux ayant de bonnes politiques sectorielles. Une attention particulière sera apportée à la scolarisation des filles.

La France participe également à l'élan nouveau de la francophonie en faveur des objectifs d'*Éducation Pour Tous*. Cela est vrai au niveau politique, avec un mandat volontariste donné à la CONFEMEN (Conférence des Ministres de l'Éducation Nationale) lors du dernier sommet de la Francophonie de Ouagadougou, comme

Accroître les connaissances :
promouvoir l'éducation et la recherche,
répandre l'utilisation du numérique
et soutenir les cultures

Un atelier NEPAD/FRANCE sur les sciences et technologies de l'eau

À l'initiative de la Conférence ministérielle sur la science et la technologie de Johannesburg en novembre 2003, un atelier de réflexion sur les moyens d'instituer un réseau africain de centres d'excellence en sciences et technologies de l'eau s'est tenu à Nairobi du 9 au 12 mai 2005.

L'atelier a été co-organisé par le NEPAD, l'IRD et le PNUE (Programme des Nations Unies pour l'environnement) avec l'appui de l'UNESCO, et financé principalement par la France. Il a rassemblé 70 scientifiques et décideurs politiques : 50 africains (d'une vingtaine de pays, pour moitié anglophones, pour moitié francophones) et 20 français.

Les travaux de l'atelier ont consisté à :

- ✓ faire le point sur l'état des sciences et technologies de l'eau en Afrique,
- ✓ identifier une démarche de création d'un réseau de centres d'excellence et particulièrement de critères de sélection de ces centres,
- ✓ définir les grandes lignes du programme à réaliser par les centres de recherche sélectionnés,
- ✓ envisager les structures de gouvernance du réseau et ses mécanismes de financement.

Ces travaux ont été validés lors de la séance de clôture, présidée par le Ministre des ressources en eau du Nigéria, en présence notamment de la Ministre déléguée au logement et aux ressources en eau du Ghana et de l'Ambassadeur de France au Kenya.

Il est prévu de soumettre les conclusions de l'atelier à un Comité NEPAD / AMCOW (African Ministers' Council on Water) en juillet 2005 au Nigéria, puis à la Conférence ministérielle du NEPAD pour la science et la technologie en septembre 2005 au Sénégal.

au niveau opérationnel avec une réorientation en cours de la programmation éducation de l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie.


Enfin, cette priorité en faveur d'une scolarisation primaire complète s'inscrit dans une approche globale du secteur de l'éducation en fonction des situations de développement et de leur évolution. La France participe ainsi à la réflexion sur la rénovation de l'enseignement post-primaire, dont le cycle secondaire, dans les différents pays, comme dans le cadre de l'Association du Développement de l'Éducation en Afrique (ADEA).

► Accroître l'aide à la recherche

La déclaration des ministres africains de la recherche lors de la Conférence de novembre 2003 à Johannesburg recommande de soutenir l'investissement dans la recherche et la technologie comme élément moteur du développement, avec l'objectif d'y consacrer 1 % du PNB des États, de promouvoir la mise en place de centres d'excellence organisés en réseaux et de concentrer l'effort sur quelques thématiques prioritaires.

En 2004, le Secrétariat du NEPAD a proposé à la France un partenariat sur les « sciences et technologies de l'eau » et sur la « bio-informatique ». La coordination de la réponse française a été confiée, pour l'eau à l'Institut de recherche pour le développement (IRD) et pour la bio-informatique au Centre national de la recherche scientifique (CNRS).

Le projet du NEPAD sur l'eau consiste à construire un réseau africain de centres de recherche et d'innovation technologique. L'IRD



“ La France est un des rares partenaires ayant toujours maintenu une aide significative à l’enseignement supérieur en Afrique. ”

est chargé de porter l’offre française dans le but de donner au NEPAD la maîtrise de ses choix stratégiques dans ce domaine. L’IRD a fourni un expert hydrologue basé à Prétoria dont la mission de 4 mois était essentiellement d’appuyer l’organisation logistique et scientifique d’un atelier à Nairobi en mai 2005 (voir encadré, p. 25).

La bio-informatique se situe au carrefour de trois thèmes prioritaires pour le NEPAD : biotechnologies, biodiversité, technologies de l’information et de la communication. Ses applications sont importantes en recherches agronomique, médicale et environnementale, qui sont au cœur des préoccupations du NEPAD sur le développement durable. Le CNRS coordonne la recherche française pour bâtir un réseau franco-africain en bio-informatique. La première étape en 2005 en est l’évaluation de la capacité en bio-informatique des centres africains d’excellence en biosciences. Le réseau s’intégrerait dans les programmes européens.

La réponse de la France sur ces deux thèmes s’inscrit dans l’effort important qu’elle déploie en matière de recherche pour le développement afin d’appuyer la constitution de capacités scientifiques en Afrique, notamment à travers l’IRD et le CIRAD.

► Renforcer les capacités de l’enseignement supérieur

Consciente de l’enjeu de la formation des cadres africains pour le développement du continent, la France est un des rares partenaires ayant toujours maintenu une aide significative à l’enseignement supérieur en Afrique et plus particulièrement dans l’espace francophone. En cela, elle a précédé les conclusions de la Commission pour l’Afrique. En effet, l’éduca-

tion doit être considérée dans sa globalité, et si l’enseignement de base demeure une priorité de la mobilisation des grands donateurs bi et multilatéraux au travers des « Objectifs du Millénaire », la formation supérieure tant des cadres intermédiaires que des élites – futurs décideurs – et la reconstitution du corps d’enseignants-chercheurs ne peuvent être écartées au risque d’un isolement durable du continent.

Afin de permettre à l’Afrique de participer à la mondialisation des savoirs et de s’intégrer dans la mobilité internationale, des programmes d’aide permettant aux établissements d’enseignement supérieur de se réformer et de s’harmoniser avec l’espace européen des diplômes sont mis en place, en liaison avec l’AUF (Agence Universitaire de la Francophonie). Cette mutation est indispensable et urgente pour éviter leur marginalisation.

De ce fait, la France soutient de nombreux partenariats entre établissements du Nord et du Sud et a concentré son action sur les domaines suivants :

- aide à une meilleure gouvernance des établissements, développement de filières d’enseignement au niveau licence ou master professionnalisé pour les besoins en cadres intermédiaires, et constitution de pôles d’excellence à vocation régionale ;
- développement d’écoles doctorales locales et formations « en alternance » de doctorants entre le Nord et le Sud ;
- développement de « produits » de formation accessibles numériquement (par exemple : création d’un Master en santé publique via internet) et désenclavement des enseignants chercheurs africains par la mise en place d’outils informatiques spécifiques.

► Répandre l'utilisation du numérique

L'Afrique est particulièrement affectée par la fracture numérique, malgré le développement rapide de la téléphonie mobile et les progrès faits dans la restructuration du secteur. Une des principales déficiences concerne les grands réseaux de transmission, qui devraient assurer les connexions à haut débit inter et intra-régionales, ainsi que les liaisons intercontinentales, dans des conditions de prix compétitives.

C'est pourquoi la France soutient le projet du Secrétariat du NEPAD visant à favoriser la réalisation d'un réseau de transmission pan-africain, ouvert à tous les opérateurs et permettant aux économies africaines d'être mises en réseau et de tirer profit des Technologies de l'Information et de la Communication.

Une première aide a été apportée à travers l'accord de l'Agence française de Développement avec la DBSA (Development Bank of South Africa) pour co-financer l'étude de faisabilité de la liaison sous-marine Eassy-net, qui reliera Djibouti à l'Afrique du Sud. Par ailleurs, en application du même accord l'AFD soutient la e-Commission du NEPAD pour organiser des séminaires régionaux mettant en présence toutes les parties intéressées et destinés à coordonner leurs actions et à faciliter la mise en œuvre des composantes du projet. Enfin, l'AFD ou sa filiale PROPARCO sont disposées à participer le moment venu au financement des éléments de réseaux.

Dans le domaine de la gouvernance technique d'Internet, l'Afrique était jusqu'à 2005 le seul continent à ne pas disposer d'un registre internet régional autonome, gérant les ressources techniques de base du continent. La mise en place et la reconnaissance du registre

africain (AfriNIC) a été identifiée comme un priorité par la e-commission du NEPAD dès 2003. La France a financé AfriNIC en 2004 pour lui permettre d'organiser au niveau africain une série de formations à destination des fournisseurs d'accès, et ainsi d'accélérer sa reconnaissance internationale, acquise tout récemment à l'occasion de l'assemblée générale de l'ICANN (International Corporation for Assigned Names and Numbers) à Mar del Plata.

Dans le domaine de la solidarité numérique, la France est membre fondateur du Fonds Mondial de Solidarité Numérique, établi à Genève suite aux recommandations du NEPAD et aux travaux en cours au sein du Sommet Mondial sur la Société de l'Information. La France, qui a versé une contribution de 300 000 euros, entend soutenir les efforts déployés par le Fonds de Genève et l'Agence Mondiale de Solidarité Numérique de Lyon pour favoriser l'accès universel aux technologies de l'information.

À cette fin, un partenariat a été proposé au Fonds de Genève autour du projet Mobilisateur français ADEN (Appui au désenclavement Numérique) de 6 M€ sur 4 ans, qui vise à installer plus de 60 points d'accès publics à Internet dans 13 pays d'Afrique sub-saharienne, à renforcer les capacités des gestionnaires de centres et à soutenir la production africaine de contenus internet.

► Soutenir les cultures africaines et valoriser les patrimoines

Le « pilier culturel » du développement reste une priorité de notre coopération. Dans le secteur artistique, le programme « Afrique en créations », conçu en 1990, permet de mobiliser



des fonds très significatifs auprès de nos partenaires bilatéraux, des ministères africains de la culture et de trois fondations privées situées aux États-Unis et aux Pays-Bas, démontrant ainsi la pertinence de l'engagement français dans ce secteur qui a contribué à l'émergence d'une économie de la culture génératrice d'emplois. Un nouveau programme d'« Appui aux expressions artistiques » de 5,9 M€ confié en grande partie à l'Association française d'action artistique (AFAA), a été lancé fin 2003.

La création contemporaine des pays du Sud relève désormais le défi de la concurrence internationale et impose sa modernité: biennales de Tananarive (danse), de Bamako (photo), de Cotonou (théâtre) et de Yaoundé (musiques urbaines), de Dakar ou de Johannesburg (arts plastiques). La présence des artistes africains s'affirme aussi dans les grands rendez-vous internationaux, à la Documenta de Kassel, comme lors des Biennales de Venise, Sao Paulo ou La Havane. L'exposition « Africa Remix », présentée de mai à août 2005 au Centre Georges Pompidou après Düsseldorf et Londres, témoigne de la vitalité de cette création et de la reconnaissance qu'elle a acquise au niveau international.

Dans le domaine du théâtre, le programme « Ecriture d'Afrique » lancé par la Comédie française et l'Association française d'action artistique va permettre à une nouvelle génération d'auteurs d'accéder à la plus prestigieuse des scènes françaises: quatre d'entre eux (Koulsy Lamko, Koffi Kwahulé, Marcel Zang, Dieudonné Niangouna) y seront invités en 2005.

Mais c'est dans le domaine de la musique que la présence des artistes africains est la plus marquante, sur le marché du disque comme sur les scènes internationales. Nombre d'entre eux ont bénéficié à leurs débuts du soutien du réseau culturel français, de l'AFAA et de RFI.

Les rencontres Nord-Sud « Territoires de la création » de Lille en 2000, « Opérateurs culturels en réseau-OCRE » de Bamako en octobre 2001, puis à Durban en 2002, ont montré qu'une action et une aide volontaristes demeurent une nécessité, dans des contextes économiques encore fragiles. Un nouveau bilan sera dressé à l'occasion des rencontres « Afriques en création » prévues à Paris en 2006. Il permettra d'élaborer de nouvelles stratégies afin d'apporter un soutien renforcé aux opérateurs et entrepreneurs culturels.

Dans le domaine du livre et de l'écrit, les programmes d'aide mis en œuvre visent à lutter contre la pénurie chronique de livres et de documentation que connaissent les pays africains. D'un côté, il s'agit d'appuyer les bibliothèques, en les approvisionnant et en formant leurs personnels, de l'autre, d'aider à la constitution d'un secteur de l'édition en Afrique, en accordant une importance particulière aux publications pour la jeunesse, aux traductions, à la promotion des auteurs africains au Nord et au Sud.

L'engagement français en matière de développement culturel contribue également à renforcer les partenariats régionaux et à créer des passerelles entre pays anglophones, lusophones hispanophones et francophones. ■

6

Améliorer la santé

Les objectifs du millénaire pour le développement (OMD) invitent à accorder une attention particulière à la santé en proposant de réduire de manière significative la mortalité maternelle, la mortalité infantile et d'inverser les tendances actuellement observées en ce qui concerne les maladies transmissibles les plus meurtrières que sont notamment le sida, le paludisme, la tuberculose. Pour beaucoup de pays d'Afrique sub-saharienne, la situation sanitaire n'a pas enregistré les progrès espérés. Il faudra multiplier les efforts, accroître de manière significative les ressources consacrées au secteur et mettre l'accent sur l'amélioration de la gouvernance du système de soins pour que le continent ait des chances de se rapprocher de ces objectifs à l'horizon 2015.

La France, depuis le sommet d'Évian, a décidé de renforcer la priorité qu'elle accorde aux OMD dans le cadre de sa politique de coopération dans le secteur de la santé. L'atteinte de ces objectifs nécessite la conjugaison de mesures concrètes permettant de consolider les systèmes de santé et d'actions spécifiques et ciblées (vaccinations, réduction des risques liés à l'accouchement, mise à disposition de moustiquaires imprégnées, disponibilité des thérapies anti-rétrovirales par exemple).

Les interventions de la France, principalement concentrées sur l'Afrique sub-saharienne, s'inscrivent dans cette logique. Elles contribuent de façon significative au renforcement des systèmes de soins et fournissent un appui aux réformes engagées au cours des années précédentes en mobilisant notamment un effectif de près de 200 assistants techniques. Sur le plan multilatéral, la France apporte un soutien à différentes initiatives liées à l'atteinte des objectifs du millénaire et à leur application sur le conti-


ment africain. Les interventions de la France se déclinent selon les axes suivants :

► Renforcer et restructurer l'offre de soins, financer la santé

La France poursuivra ses actions bilatérales pour contribuer à renforcer les systèmes de santé, tant au niveau des politiques et réformes sectorielles que de l'amélioration de l'offre de soins. Elle utilisera différents instruments financiers, en privilégiant l'harmonisation et l'aide sectorielle chaque fois que cela est possible et en continuant à financer de l'aide-projet. La France a par ailleurs souhaité inscrire son action dans une dimension régionale africaine. Dans ce but, elle a organisé et financé diverses initiatives qui ont permis de mettre en commun les réflexions de nombreux professionnels de santé africains : colloque de Bamako sur la maintenance hospitalière, colloque de Dakar sur la réforme hospitalière et le financement des hôpitaux, journées du réseau hospitalier africain sur la qualité à Cotonou. Une collaboration a par ailleurs été établie avec la Banque Mondiale et l'Institut de la Banque mondiale sur la réforme hospitalière en Afrique de l'Ouest.

Ces initiatives illustrent la communauté de vue entre partenaires sur la nécessité de renforcer la place de référence de l'hôpital au sein du système de santé afin qu'il puisse jouer son rôle dans l'atteinte des Objectifs du Millénaire en Santé. Ces initiatives visent à renforcer les ressources humaines, à améliorer la gestion et la gouvernance hospitalière ainsi que l'accessibilité financière des services.

Au-delà de l'aspect formation, la crise des ressources humaines que traverse actuellement le continent africain (qualitative et quantitative)



“ La France a massivement soutenu le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme en triplant sa contribution annuelle. ”

appelle la mise en œuvre de solutions novatrices qui permettent d'accroître les flux d'entrée dans les institutions de formation, de redéfinir la gestion des ressources humaines en santé et d'offrir aux personnels de santé, en particulier en zones rurales, des conditions les incitant à rester sur place. La prise de conscience par la communauté internationale de la gravité de la situation est un fait. Le NEPAD/UA devrait pouvoir jouer un rôle avec les organisations d'intégration régionale et la France est prête à apporter sa contribution à la recherche de solutions pérennes pour faire face à cette crise.

La question du financement de la santé est cruciale. La France a développé, souvent en collaboration avec le BIT, des projets d'appui aux mutuelles de santé, notamment au Burkina Faso, en Éthiopie et au Mali. Elle appuie la mise en place d'une législation favorable au développement de ces mutuelles dans la zone UEMOA. Elle intervient également de manière ciblée dans 8 pays d'Afrique sub-saharienne. L'appui à l'extension des systèmes de micro-assurance santé ou des systèmes de couverture obligatoire dans les pays africains constituera un axe d'appui stratégique important de la France dans les prochaines années.

► Lutter contre le sida et les principales maladies transmissibles

Depuis le printemps 2003, la France a considérablement renforcé ses moyens d'intervention au bénéfice de la lutte contre le sida et les maladies transmissibles dans le monde, en maintenant une forte priorité à l'Afrique sub-saharienne.

Tout en poursuivant ses programmes d'appui bilatéral dans plus de 20 pays africains, la France a massivement soutenu le Fonds mon-

dial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme en triplant sa contribution annuelle qui est passée de 50 M€ en 2002 et 2003 à 150 M€ depuis 2004. Au sein du Conseil d'Administration de ce Fonds, la France a constamment rappelé la priorité qui devait être donnée, pour l'octroi de financements, aux pays les plus pauvres et les plus affectés par les 3 maladies, et en premier lieu à l'Afrique, qui est ainsi bénéficiaire de plus de 60 % des soutiens du Fonds mondial.

La France a activement contribué à mettre en place le processus de reconstitution du Fonds mondial qui a pour but de le doter de ressources suffisantes et prévisibles à moyen terme. Plus récemment, le Président de la République française a proposé l'instauration d'une taxe sur les billets d'avion dont le revenu permettrait un nouveau changement d'échelle du financement de la lutte contre les 3 pandémies et une pérennité plus assurée.

En complément de cet engagement financier et pour faciliter la mise en œuvre des projets financés par le Fonds mondial, la France a étendu l'action des partenariats hospitaliers à la prise en charge du sida à travers l'initiative ESTHER. Elle concerne aujourd'hui plus de 40 établissements de santé dans 8 pays africains, contribuant ainsi au changement d'échelle dans l'accès au traitement antirétroviral. Au travers des subventions allouées aux pays ou de son initiative additionnelle de réduction de la dette des pays très endettés, la France continue de développer des projets bilatéraux dans les pays, en complément des ressources apportées par le Fonds Mondial et d'autres partenaires. Elle appuiera également des projets multi-pays afin de développer les partenariats public-privé, en incitant par

BIT : Bureau International du Travail

exemple les entreprises installées en Afrique à mettre en œuvre des programmes de lutte contre le SIDA, ou encore en développant la prévention du SIDA dans les ports ou réseaux d'infrastructures africains.

La lutte contre les autres maladies transmissibles fait également l'objet d'une attention particulière. La France apporte une contribution financière de 30 M€ à l'initiative mondiale d'éradication de la poliomyélite, conformément à l'engagement pris au Sommet du G8 à d'Évian. Deux experts ont également été mis à la disposition de l'OMS au Niger et au Tchad pour faire face à l'importation de cas de polio dans ces deux pays. Un financement de 15 M€ a été accordé à l'Alliance globale pour les vaccins et la vaccination (GAVI) qui a pour but de relancer les programmes d'immunisation et d'introduire de nouveaux vaccins dans 75 pays à faibles revenus. La France a également poursuivi son soutien au contrôle de l'onchocercose dans 19 pays africains en contribuant au financement du programme APOC dont elle accueillera le 11^e Forum d'action commune en décembre 2005 à Paris.

► Élargir l'accès aux médicaments

Le médicament, élément essentiel du traitement des maladies, se situe au cœur de la problématique de l'accès aux soins. Ce sujet est une priorité mondiale inscrite à l'agenda des organisations internationales et fait l'objet d'une mention particulière dans les Objectifs du Millénaire pour le Développement.

Les États africains et plus particulièrement d'Afrique sub-saharienne, gravement touchés par les épidémies, ont inscrit prioritairement

l'accès aux médicaments à l'ordre du jour des organisations régionales (UEMOA, CEMAC, SADC), de l'Union Africaine et du NEPAD.

Sur la période 2005-2007, la France apporte un appui aux politiques nationales pharmaceutiques des États africains de la zone franc, à hauteur de 3,6 M€, pour les aider à améliorer leurs performances en matière d'accès des populations aux médicaments (réglementation, flexibilité de l'accord sur les ADPIC, bon usage du médicament).

La France est très attachée à la mise en œuvre, dans le cadre de la législation européenne, de l'accord de l'OMC d'août 2003 sur l'accès aux médicaments pour les pays en développement. L'Union européenne a joué un rôle déterminant dans la conclusion de cet accord. La France souhaite que le Conseil et le Parlement européen puissent, en 2005, parvenir à l'adoption de la proposition de règlement de la Commission qui permettra de répondre aux besoins de pays en développement faisant face à une crise sanitaire et dépourvus de capacités suffisantes de production pharmaceutique.

La France dispose d'un Réseau, centre de compétence et d'information, capable de mobiliser de l'expertise, composé d'universitaires, pharmaciens hospitaliers, médecins, économistes, biologistes, pharmaciens-inspecteurs et de l'industrie, qui se proposent de contribuer à la définition et à la mise en œuvre de stratégies pharmaceutiques plus efficaces et mieux adaptées aux contextes des pays en développement.

Enfin, la France appuiera, partout où cela est possible, des projets viables de transfert de technologie afin que des productions de bonne qualité soient disponibles en Afrique. ■

Soutenir le développement agricole

Le NEPAD a réaffirmé le rôle essentiel de l'agriculture dans le développement de l'Afrique. Cette volonté a été marquée par un engagement des États africains à mobiliser de façon accrue leurs ressources budgétaires vers ce secteur. La France reste fortement attachée à cette priorité, dans un objectif global de lutte contre la pauvreté et de réduction des inégalités, et a identifié l'appui à l'agriculture et à la sécurité alimentaire comme un des domaines de concentration de son action de coopération. Elle y consacre près de 400 M€ par an.

Dans la ligne du plan d'action pour l'Afrique soutenu par le G8, la France a défini une stratégie pluriannuelle pour répondre aux enjeux majeurs auxquels sont confrontées les agricultures des pays en développement en terme de globalisation, de dégradation des ressources naturelles, de pression démographique et d'évolution rapide des économies. Cette stratégie est orientée prioritairement sur l'Afrique et les PMA et se structure selon deux grands axes d'interventions.

► la réduction de la précarité et de l'exclusion en milieu rural

► **La prévention et la gestion des crises**, découlant de conflits, de catastrophes naturelles ou d'urgences sanitaires, constituent la première des priorités.

Les actions menées dans le domaine de la prévention s'inscrivent dans le long terme. Un soutien est ainsi apporté à la régionalisation des réseaux d'épidémiologie des maladies animales en Afrique de l'Ouest et Centrale et dans la Corne de l'Afrique.

En cas de crise, l'aide alimentaire ciblée est mobilisée pour répondre aux besoins alimen-

taires des populations. La France est intervenue en direction des déplacés et des réfugiés de la crise du Darfour et également en appui au retour des déplacés d'Angola et d'Érythrée.

Ces réponses d'urgence sont renforcées par des actions visant la sauvegarde ou la restauration des capacités de production agricole en privilégiant les approches de développement local. En Mauritanie, suite à la crise acridienne de 2004, ou encore dans le Darfour, des distributions de semences ont permis de conforter la relance de la production.

Pour aider les pays d'Afrique du Nord et de l'Ouest à faire face à la crise acridienne de 2004, la France a fourni une aide d'urgence de 15 M€ et développe des actions de prévention.

► **L'amélioration des conditions de vie des populations** est un enjeu crucial et sera à la base de la réduction de la précarité en milieu rural.

Cela suppose la mise en œuvre de politiques de développement adaptées, fondées notamment sur le développement local ou l'appui à la décentralisation et faisant une large place à l'accès à l'eau potable. L'ambition dans ce domaine est de permettre aux communautés rurales de définir leurs priorités de développement et d'en assurer la maîtrise d'ouvrage, sur un territoire qu'elles maîtrisent et dont elles gèrent l'aménagement, en concertation avec l'État. Ces interventions, par l'émergence d'une démocratie locale, contribuent à renforcer la cohésion sociale.

L'équipement des zones rurales et l'appui au développement local mobilisera à court terme près de 118 M€. Ces actions soutenues par la France répondront à des situations variées dans divers pays (Tchad, Ghana, Mali, Mauritanie, Togo, Comores, Bénin, Maroc, Niger).

Commerce et développement: les produits de base agricole

La France a appuyé fortement la Commission Européenne dans la préparation et la présentation en avril 2004 de sa communication sur les produits de bases agricoles: dépendance et pauvreté. La communication spécifique sur le coton présentée également à cette occasion a constitué une réponse volontaire et pragmatique à l'initiative sectorielle coton que le Bénin, le Burkina Faso, le Mali et le Tchad avaient soumise à l'Organisation Mondiale du Commerce pour protester contre les distorsions induites dans le marché du coton par les subventions des pays producteurs du Nord.

La France a soutenu une approche équilibrée entre les questions commerciales qui nécessitent des réponses urgentes devant les crises récurrentes qui affectent les marchés des produits de base agricoles et les questions de développement qui doivent contribuer à l'émergence de filières agricoles compétitives et durables en Afrique.

Le soutien de la France à ces propositions s'est manifesté concrètement par l'accueil à Paris, les 5 et 6 juillet 2004, du Forum Europe/Afrique sur le coton, organisé sur l'initiative de la Commission Européenne. Ce forum a permis de valider le partenariat Europe/Afrique sur le coton et le plan d'action qui le soutient.

Cette démarche a été élargie à l'ensemble des produits de base agricole. La France a contribué activement à la formulation d'une première ébauche d'un plan d'action de l'Union Européenne. La France s'est engagée à appuyer la composante enjeux régionaux du programme et compte également s'impliquer dans les actions d'appui à la mise en cohérence des politiques agricoles et de mise au point de mécanismes d'atténuation des effets de la volatilité des prix.

► L'amélioration des performances des agricultures paysannes

Pour permettre le développement durable des zones rurales, il importe de mettre à profit le moteur économique que constitue le secteur agricole productif pour générer de la croissance. Il s'agit de réunir les conditions d'une agriculture compétitive, régulée et, le cas échéant, soutenue en compensation des distorsions subies.

► **L'appui à la formulation et à la mise en œuvre des politiques agricoles** demeure une composante essentielle de l'intervention de la coopération française.

Un soutien actif a été apporté aux processus de concertation pluri-acteurs qui ont été initiés en Afrique de l'Ouest, notamment lors de l'élaboration des lois d'orientation agricoles du Sénégal et du Mali et à l'occasion de la mise en place de la plate-forme régionale pour le développement agricole de Dakar et des actions lancées dans ce cadre. Ces interventions mettent l'accent sur les formations et le renforcement de capacités et veillent à la participation active des PMA dans les négociations commerciales et dans les autres enceintes de négociation.

► La France appuie également de manière significative **l'amélioration de la compétitivité des filières**. Cette évolution est indispensable pour répondre à la concurrence qui s'exerce désormais sur les marchés d'exportation traditionnels mais également sur les marchés domestiques.

Ces actions visent le renforcement de l'organisation des filières de produits, notamment à travers la promotion des organisations de producteurs et un appui à la restructuration des filières et à la privatisation des entreprises du secteur agro-industriel.



“ *Mettre à profit le moteur économique que constitue le secteur agricole productif.* ”

La promotion d'une agriculture contractuelle est au centre des interventions. Elle contribue à améliorer l'accès au financement, au conseil et à l'innovation, et à soutenir les démarches qualité au sein des filières.

Des appuis sont également apportés aux démarches de valorisation économique des produits à travers les indications géographiques, les techniques de la culture biologique et le commerce équitable qui fait l'objet d'un projet novateur en direction des filières cotonnières africaines.

Les programmes d'appui au renforcement et au développement des filières agricoles ainsi qu'à la réalisation d'infrastructures de production comme les périmètres irrigués et leur accompagnement social, en cours et programmés sur financement français, mobiliseront 44,9 M€. Ils concerneront l'Office du Niger au Mali, les filières coton au Burkina Faso et au Cameroun, les filières hévéas et palmier à huile au Ghana et les filières vivriers et cultures de rente aux Comores.

► **La sécurisation des conditions de production**, sur les plans technique, juridique, institutionnel et social est impérative pour que le dynamisme des agricultures des pays africains puisse s'exprimer.

Les interventions de la France visent ainsi à favoriser la définition de stratégies nationales et locales de sécurisation foncière. Une contribution a été apportée à l'élaboration et à l'adoption par la Commission Européenne de lignes directrices sur la question foncière.

L'appui à la mise au point de systèmes de production durables est également une priorité. Le développement d'une agriculture de conservation, alliant amélioration de la pro-

ductivité et reproduction de la fertilité, est en effet une nécessité.

Des investigations sont par ailleurs en cours pour promouvoir des stratégies et des instruments de gestion des risques. Une collaboration étroite s'est nouée sur ce thème dans le cas du coton, avec les autres partenaires techniques et financiers.

► **La recherche et la formation : des appuis transversaux indispensables**

L'objectif d'une agriculture durable, économiquement forte et écologiquement responsable, implique une mobilisation accrue de la recherche agricole afin d'en renforcer les bases scientifiques et technologiques.

La coopération scientifique avec les pays du Sud repose sur la conviction que les bases de connaissance, l'expertise et les solutions technologiques, sur lesquelles ces États fondent leurs stratégies de développement, ne peuvent être seulement dépendantes d'un transfert à partir des pays du Nord. Les interventions menées visent :

► **Le renforcement des capacités institutionnelles et humaines des systèmes nationaux et régionaux de recherche agricole**

L'accent est mis sur le soutien des dynamiques régionales, notamment à travers des appuis au Pôle régional de recherche appliquée au développement des savanes d'Afrique centrale (PRASAC), au Secrétariat exécutif de la SADC pour la recherche et la formation agricole, au Centre international de recherche-développement sur l'élevage en zone humide (CIRDES), à la formation et à la recherche dans

Un outil pour aider à mieux définir les politiques agricoles

La Plate-forme pour le développement rural et la sécurité alimentaire en Afrique Centrale et de l'Ouest a été créée en mars 2004 à l'initiative d'organisations régionales (CEDEAO, UEMOA, CEMAC, CILSS et CMA/AOC), d'organisations de la société civile, d'organisations professionnelles et d'un groupe d'agences de coopération bi. et multilatérales (France, FIDA, UE, UNIFEM, FAO et UNOPS).

La création de la Plate-forme repose sur le constat qu'en Afrique, le développement de l'agriculture est le principal moteur de la croissance économique et donc du progrès social et de la réduction de la pauvreté de masse.

Les partenaires africains et internationaux de la plate-forme ont voulu réunir leur savoir-faire et leur force, pour contribuer à l'amélioration des politiques publiques, pour vaincre les résistances institutionnelles qui s'opposent à la mise en cohérence de ces politiques et pour favoriser l'adoption des réformes économiques et institutionnelles, qui constituent des préalables à la réduction de la pauvreté et à la croissance.

La Plate-forme renforce les complémentarités entre les actions des divers partenaires et propose des expertises économiques et des appuis à l'organisation de concertations, aux organisations régionales, aux pays et aux organismes professionnels qui en font la demande.

Elle contribue à la valorisation des expériences, aux échanges d'informations, à la fourniture d'outils d'aide à la décision et au renforcement de la cohérence entre les politiques nationales et les stratégies des agences de coopération.

le secteur forêt-environnement du Partenariat pour les forêts du bassin du Congo et au Secrétariat exécutif du Forum africain pour la recherche agricole (FARA).

La formation des jeunes chercheurs, à et par la recherche, est soutenue à travers leur participation à des programmes de recherche thématiques financés par des fonds compétitifs de recherche agricole tant au niveau national que régional. Deux projets sont en cours au niveau régional, l'un en Afrique australe et l'autre en Afrique Centrale.

► La promotion de partenariats, scientifiques, techniques et institutionnels

Ces partenariats se nouent entre des institutions et des équipes du Nord, notamment les organismes français de recherche dédiés aux pays en développement (CIRAD et IRD), et des institutions et des équipes du Sud sur des programmes innovants, avec présence, dans ce cadre, de scientifiques français sur le terrain. Cette approche est mise en œuvre dans des programmes sur la cacaoculture durable, la gestion de la résistance chez les insectes du cotonnier en Afrique de l'Ouest, la surveillance et le contrôle des maladies animales et sur l'économie d'eau dans les systèmes irrigués au Maghreb.

La promotion de ces partenariats est également soutenue par la mise en place de réseaux, de pôles de compétence et de plates-formes de recherche.

À travers l'ensemble de ces programmes, la coopération française cherche à encourager l'insertion de la communauté scientifique du Sud dans la communauté scientifique mondiale et la participation des chercheurs du Sud aux grands programmes internationaux.

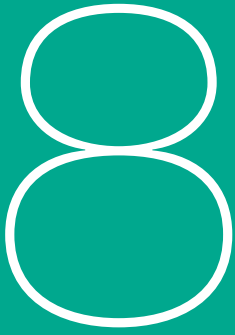


La coopération française agit également en direction du développement agricole en apportant un appui aux filières professionnelles de l'enseignement supérieur. Elle apporte un appui très soutenu, en moyens et dans la durée, à des établissements régionaux, notamment l'École inter-États des sciences et médecine vétérinaires de Dakar (EISMV) et le groupe des Écoles inter-États EIER-ETSHER de Ouagadougou.

Ces établissements assurent des missions de formation continue, de recherche et d'expertise. L'appui français a permis la mise en place

de laboratoires performants de contrôle, et permis la formation de compétences nouvelles (qualiticiens) dans les domaines des produits animaux, des médicaments et de l'eau

La Fondation pour l'agriculture et la ruralité du monde (FARM) dont les statuts seront bientôt adoptés, aura par ailleurs pour objet de favoriser et d'intensifier les échanges de compétences et de pratiques entre professionnels agricoles. Elle facilitera ainsi la mise en œuvre d'une assistance technique aux pays du Sud, sur une base partenariale. ■



Améliorer la gestion des ressources en eau

L'eau pose un double défi mondial, tant pour la gestion durable des ressources que pour l'accès des populations pauvres. Le manque d'accès à l'eau potable et à l'assainissement est, en effet, la première cause de mortalité dans le monde. La communauté internationale se mobilise fortement autour de cette question et en a fait le thème de l'un des huit Objectifs du Millénaire pour le Développement.

La France, quant à elle, a placé l'eau au cœur des priorités du G8 et a fait adopter un plan d'action pour l'eau au Sommet d'Évian en 2003. Par ailleurs, elle s'est engagée à soutenir les OMD et à doubler son aide dans le secteur de l'eau, particulièrement en Afrique.

La France a retenu le thème de l'eau parmi les thèmes prioritaires de son aide publique au développement. Elle est le 4^e bailleur de fonds mondial de ce secteur, en y consacrant 268 M€ par an d'aide bilatérale et 100 M€ par an d'aide multilatérale (moyennes 2001-2003). L'Afrique y tient une place prépondérante, de même que le sous-secteur de l'eau et de l'assainissement (représentant chacun près des deux tiers de l'aide bilatérale). Les 165 M€ consacrés en aide bilatérale à l'accès à l'eau et à l'assainissement représentent la desserte de près d'un million de personnes par an dans le monde.

L'action de la France vise à promouvoir une meilleure gestion intégrée de la ressource et à favoriser son accès à tous, y compris aux plus pauvres.

► Un appui marqué aux initiatives africaines

Dans ce cadre, la France soutient de multiples initiatives africaines et en particulier :

► **Le Conseil des Ministres africains chargés de l'eau (AMCOW)**, interlocuteur important de la France sur les questions d'eau en Afrique.

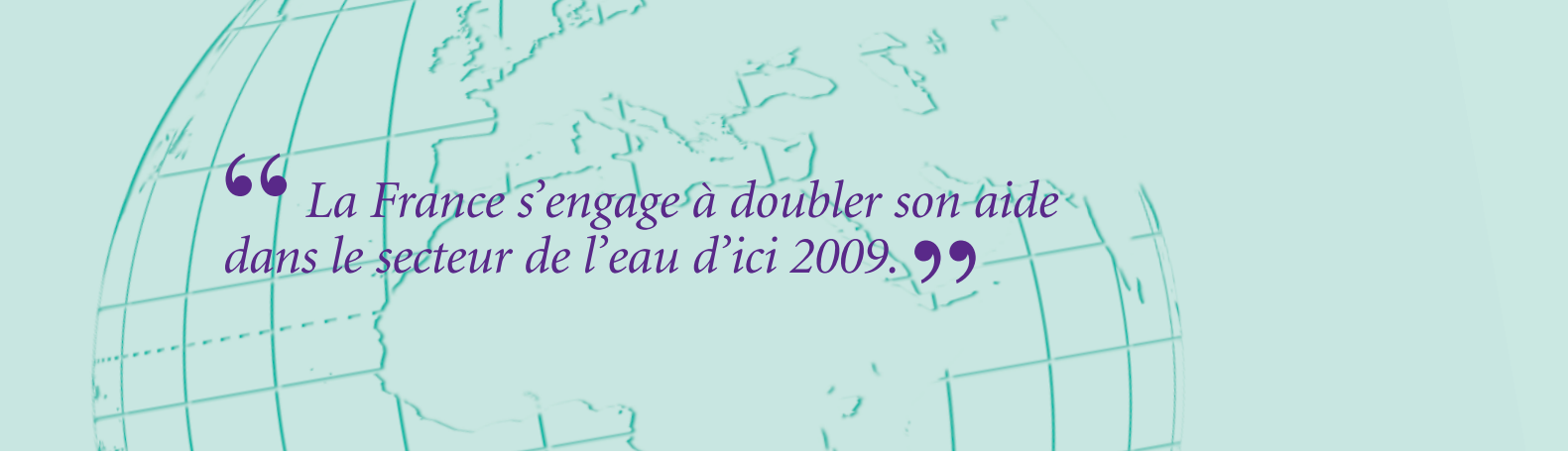
► **La Facilité africaine de l'eau**, initiative du Conseil des Ministres africains chargés de l'eau. Cette Facilité a vocation à financer d'une part la mise en place de l'environnement institutionnel et des capacités nécessaires à une gestion efficace et efficiente des ressources en eau, d'autre part des infrastructures innovantes, de petite taille, en milieu rural. La France s'est engagée sur une première contribution de 12 M€ et mettra à disposition une assistance technique.

► **L'Initiative pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement en milieu rural** portée par la Banque africaine de développement. La France a accueilli la première conférence internationale sur cette initiative, le 1^{er} avril 2005, au cours de laquelle une contribution de 40 M€ au fonds fiduciaire de l'initiative a été annoncée. Elle s'ajoute à la contribution française au dixième Fonds africain de développement, dont une part de 75 M€ est destinée au financement de cette initiative.

► **Le programme de développement des infrastructures d'eau et d'assainissement** du NEPAD, en collaborant en particulier à l'élaboration du plan d'action court terme sur la gestion des ressources en eau transfrontalières.

► **Les institutions de gestion participative des ressources en eau** (autorités nationales, organismes de bassin). La France apporte d'importants appuis à 8 bassins africains (27 M€ sur la





“ La France s’engage à doubler son aide dans le secteur de l’eau d’ici 2009. ”

période 2003 – 2007) dont trois prioritaires que sont les bassins du Sénégal, du Niger et du Nil.

Les interventions portent sur :

- la construction ou le refinancement des institutions de gestion participative des ressources en adaptant leurs fonctions aux spécificités locales ;
- l’amélioration des dispositifs de collecte et d’échanges des données pour une meilleure connaissance des ressources en eau et le développement d’outils d’aide à la décision.

Ces actions sont un préalable au développement des grandes infrastructures hydrauliques, qui restent nécessaires compte tenu du sous-équipement des pays africains.

La France, qui a joué un rôle d’impulsion majeur dans la création de l’Office de Mise en Valeur du Fleuve Sénégal (OMVS) en 1972, continue à soutenir ses actions, dont le bilan économique pour les pays membres est très positif (énergie électrique, eau potable, agriculture). Grâce à une bonne gouvernance, l’OMVS est aujourd’hui une référence en matière de gestion intégrée des ressources en eau et peut servir de modèle pour l’organisation des grands bassins fluviaux internationaux. Il joue aussi un rôle indéniable d’intégration régionale.

Un important soutien à l’Autorité du Bassin du fleuve Niger est également apporté, particulièrement depuis 2003 (cf. encadré, p. 39).

Sur le bassin du Nil, l’action française s’est précisée au cours de l’année 2004. Elle se limitera, dans un premier temps, au programme du Nil Est, où les enjeux et les défis sont les plus importants, par un soutien financier de 3,8 M€ ciblé sur :

- un appui institutionnel au bureau technique régional du Nil Est, à travers une contribution au fonds fiduciaire du bassin du Nil ;

– un appui à l’élaboration du modèle de planification des investissements hydrauliques sur le bassin du Nil bleu.

- **Le réseau africain des organismes de bassins (RAOB)**, pour la promotion de la gestion intégrée des ressources en eau, de la création et du renforcement des organismes de bassin.

D’autres initiatives multilatérales en direction de l’Afrique reçoivent un soutien français :

- **L’initiative européenne sur l’eau**, lancée en 2002 à Johannesburg, qui possède deux composantes exclusivement dévolues à l’Afrique subsaharienne. Ainsi le groupe de travail « gestion intégrée des ressources en eau », piloté par la France, aide les pays africains à préparer des plans nationaux de gestion de l’eau et renforce les capacités dans cinq grands bassins transfrontaliers. Le groupe appuie aussi la création de l’autorité de bassin de la Volta. La France est également active dans le groupe « eau et assainissement » en soutenant des dialogues pays sur ce thème.

- **La facilité européenne de l’eau** (dont la France est le premier contributeur).

- **Le programme eau et assainissement** administré par la Banque mondiale.

► Un engagement accru de la France

Face aux défis que représentent la gestion durable des ressources en eau et l’accès des populations à l’eau et à l’assainissement en Afrique, la France s’engage à doubler son aide dans ce secteur, ce qui se traduira en 2009 par l’engagement de 180 M€ par an supplémentaire en Afrique.

Le doublement de l’aide publique française sera orienté en priorité vers :

La gestion intégrée des ressources en eau du bassin du fleuve Niger

Afin de relever les nombreux défis dans la gestion des bassins fluviaux transfrontaliers, politiques, économiques, sociaux, sanitaires et environnementaux, la France développe une coopération active sur quelques grands bassins transfrontaliers, en particulier le bassin du fleuve Niger (3^e d'Afrique et 9^e du monde).

L'objectif final est de participer à la mise en place des conditions d'une meilleure concertation entre les différents usagers, afin de permettre le développement économique, social et environnemental des régions concernées au bénéfice des populations.

La France apporte ainsi son soutien à l'Autorité du Bassin du Niger (ABN), l'organisation intergouvernementale qui regroupe les neuf pays du bassin et dont la mission consiste à « promouvoir la coopération entre les pays membres et assurer un développement intégré du bassin dans tous les domaines par la mise en valeur de ses ressources ».

La France a parrainé, les 26 et 27 avril 2004, la conférence des Chefs d'État de l'ABN et de ses partenaires, dite Conférence de Paris, qui a abouti à des engagements forts :

- ✓ la signature de la « Déclaration de Paris » par les Chefs d'États, dans le but de mettre en place une gestion équitable et partagée de la ressource en eau ;
- ✓ la signature du « Cadre de Coopération » par les partenaires techniques et financiers de l'ABN, afin de renforcer la coordination de leurs interventions.

La Conférence de Paris marque une étape décisive dans la mise en place du processus de « Vision Partagée pour le développement durable du bassin du Niger », engagé par les Chefs d'État à Abuja, Nigeria, en 2002. Ce processus constitue une approche novatrice qui illustre parfaitement la démarche du NEPAD et le soutien que lui apporte la France.

Dans ce cadre, la France met à disposition un conseiller auprès de l'ABN et s'est engagée pour la période 2004-2007 à apporter un appui financier de 10 M€.

Un an après la Conférence de Paris, l'ABN entre dans la phase de prise de décisions, s'agissant en particulier des projets de grands ouvrages hydroélectriques et agricoles prévus en Guinée, au Mali et au Niger et plus généralement de toutes les actions liées à l'eau sur le bassin versant : lutte contre l'érosion, alimentation en eau potable et assainissement, navigation, pêche... Un Plan d'Action de Développement Durable accompagné d'un Programme d'Investissement seront ainsi élaborés en 2005-2006.

Le soutien de la France s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du NEPAD et notamment dans la mise en place de plans de gestion intégrée des ressources en eau en Afrique. Elle est effectuée en étroite concertation avec l'ensemble des donateurs, parmi lesquels la Banque mondiale, la Commission européenne, la Banque africaine de développement et le Canada. Le bassin du Niger est par ailleurs un bassin pilote de la composante « gestion intégrée des ressources en eau », pilotée par la France, de l'Initiative européenne sur l'eau lancée au sommet de Johannesburg en septembre 2002.



- l’assainissement, sans réduire pour autant l’effort sur l’accès à l’eau potable;
- l’accès aux services des populations défavorisées, en milieu rural, semi-urbain et urbain;
- la gestion des ressources en eau, notamment l’épuration et les économies d’eau.

Le financement des infrastructures sera accompagné d’actions visant à inciter les gouvernements à définir des politiques nationales de l’eau ; organiser une gestion concertée et durable de la ressource ; promouvoir des principes internationaux d’accès et de bonne gouvernance ; impliquer les acteurs locaux (ONG, opérateurs privés, société civile) et plus particulièrement les collectivités locales ; diversifier les instruments de financement susceptibles d’avoir un effet de levier sur les ressources mobilisables ; développer des multi-partenariats pour améliorer la gestion des services et favoriser l’accès des populations les plus défavorisées ; promouvoir la mesure des progrès au travers d’un mécanisme d’observation incluant leur suivi aux niveaux national, régional et mondial.

Simultanément à l’effort de doublement, l’efficacité de l’aide française bilatérale et multilatérale sera améliorée :

- la France se fixera des objectifs spécifiques par rapport aux OMD, notamment celui de contribuer, à travers l’aide bilatérale, à l’accès à l’eau et à l’assainissement de 9 millions de personnes en Afrique d’ici 2015 ;
- elle œuvrera pour la mise en place d’un mécanisme d’observation régional africain sur l’eau et l’assainissement (cf. encadré, p. 41) ;
- elle mesurera l’impact de son aide par rapport à ces objectifs, notamment le nombre de personnes bénéficiant d’un meilleur accès aux services ;

- elle cherchera à être plus sélective au niveau géographique et sectoriel, en tenant compte de l’urgence des besoins et de la maturité de chaque pays bénéficiaire en terme de gouvernance et de politique de l’eau.

De plus, compte tenu du poids croissant du multilatéral dans l’aide publique, la France renforcera :

- le dialogue avec les bailleurs multilatéraux, notamment la Banque africaine de développement, par sa contribution active à certains fonds fiduciaires et le renforcement des partenariats avec les principaux réseaux et les programmes existants ;
- son implication dans la coopération régionale africaine.

Enfin, aux côtés et en complément de l’aide publique au développement, la **coopération décentralisée** est amenée à jouer un rôle de plus en plus important dans les années à venir. Le principe du centime par mètre cube d’eau de solidarité a fait l’objet de nombreux travaux tant de la part de la société civile que du gouvernement.

L’adoption à l’unanimité à l’Assemblée Nationale et la publication le 9 février 2005 de la loi « Oudin » va rendre possible une implication accrue des acteurs locaux de l’eau français dans la coopération internationale. Cette loi permet en effet aux communes, établissements publics de coopération intercommunale, syndicats mixtes et agences de l’eau d’affecter à des actions de coopération internationale jusqu’à 1 % des ressources qui proviennent du budget des services d’eau potable et d’assainissement.



Le mécanisme d'observation régional africain sur l'eau et l'assainissement

Le thème de l'observatoire mondial de l'eau a été porté à maintes reprises par la France dans les instances internationales et notamment par le Président Chirac lors du troisième Forum mondial de l'eau à Kyoto en 2003.

La France a présenté sa vision lors de la dernière Commission pour le Développement Durable des Nations Unies à New-York, en avril 2005, soumise à l'appréciation de ses partenaires, notamment africains. Un début de mise en application voit le jour avec le lancement, le 1^{er} avril 2005, du comité régional africain pour le suivi et l'évaluation, lors de la Conférence internationale sur l'approvisionnement en eau et l'assainissement en milieu rural, organisée à Paris par la Banque africaine de développement. Le portage politique de ce comité est assuré par le Conseil des Ministres africains chargés de l'eau (AMCOW), en collaboration avec le NEPAD et la Banque africaine de développement.

L'objectif premier de ce comité régional est de mesurer par pays et par région les progrès réalisés pour la desserte en eau et en assainissement des populations (taux de desserte, qualité du service, coûts), en particulier par le renforcement des structures existantes et reconnues.

En outre, il permettra :

- d'améliorer les politiques sectorielles ;
- d'améliorer les systèmes nationaux de monitoring des OMD, notamment en traduisant les objectifs mondiaux en objectifs nationaux ;

- de favoriser les transferts sud-sud des bonnes pratiques en matière de gestion du service de l'eau et de l'assainissement ;
- et d'encourager la stimulation entre les pays par comparaison des résultats.

À la demande des pays concernés, mais aussi des collectivités locales ou tout simplement de la société civile, le comité régional pourrait faire réaliser :

- la mesure des taux d'accès à l'eau et à l'assainissement ;
- des évaluations de leurs cadres institutionnels, des performances de leur secteur eau et assainissement et des performances du service d'alimentation en eau potable et d'assainissement.

Ce mécanisme régional constituera un niveau indépendant capable d'apporter des éléments de comparaison (synthèse des données chiffrées, évaluation qualitative) par pays.

La France fournit un appui technique et financier à ce mécanisme régional, notamment à travers sa forte implication à la Facilité africaine de l'eau (12 M€ et un assistant technique).

Notre appui auprès du système des Nations Unies contribuera par ailleurs à la bonne mise en place et à la valorisation de ce mécanisme régional pilote.



Promouvoir une gestion durable des ressources naturelles

En décembre 2003, les pays africains réunis à Alger adoptaient le Plan d'action du NEPAD pour l'environnement. Ils réaffirmaient ainsi la nécessité de concilier les objectifs du NEPAD en termes de croissance avec les impératifs du développement durable. La France partage leur souci de promouvoir une gestion durable des ressources naturelles et la protection de l'environnement.

► Les principaux axes de la coopération française aujourd'hui

En contribuant à la prise de conscience des enjeux environnementaux, à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques appropriées, à la prise en compte des impacts environnementaux et au développement de l'expertise scientifique et technique, la France s'attache à favoriser la participation des pays africains à la négociation des normes multilatérales. Elle s'appuie, entre autres, sur son réseau d'assistance technique placé en appui institutionnel, pour la formation et la création des capacités nationales indispensables pour les concertations internationales.

Ses principaux secteurs d'intervention en cohérence avec les domaines d'intervention de l'Initiative Environnementale du NEPAD sont :

► La lutte contre la désertification

La dernière conférence des parties de la convention sur la lutte contre la désertification, tenue à La Havane en août 2003, a été l'occasion pour la France de confirmer son engagement dans la lutte contre ce phénomène qui affecte en priorité les pays africains. La rédaction de la stratégie nationale de lutte contre la désertification est ainsi en cours d'achèvement

et devrait permettre de renforcer l'action de la France qui s'exerce notamment au niveau régional dans le cadre de son appui au Comité Inter États de Lutte contre la Sécheresse au Sahel (CILSS).

► Les forêts tropicales

Elles sont considérées comme le premier réservoir mondial de diversité biologique terrestre et la France a développé, de longue date, une politique de coopération forestière active avec les pays du bassin du Congo. Depuis le Sommet Mondial du Développement Durable à Johannesburg en 2002, cette coopération s'est renforcée et la France finance désormais des projets sur les forêts du bassin du Congo à hauteur de 10 M€ par an. Ces actions portent en priorité sur la gestion durable des forêts associant appuis institutionnels, promotion de l'aménagement forestier, formation et recherche afin d'atteindre les 9 millions d'hectares de forêts tropicales humides durablement gérées d'ici 2010.

La France soutient également le processus régional sur l'application des lois forestières et la gouvernance en Afrique (AFLEG) ainsi que l'initiative européenne FLEGT sur le même thème. Elle porte un intérêt particulier à la mise en œuvre de normes environnementales pour aider les pays bénéficiaires à développer la certification de la gestion forestière durable. Cette démarche commerciale à l'initiative des exploitants forestiers doit permettre de labelliser les bois qu'ils produisent comme étant issus d'une gestion raisonnée de la forêt.

En matière de conservation de la biodiversité, les actions de coopération de la France mettent l'accent sur la préservation des écosystèmes et la valorisation de la biodiversité au

bénéfice des communautés locales, afin qu'elles protègent elles-mêmes cette ressource. Pour financer ces projets portant sur la biodiversité, comme ceux sur la lutte contre le changement climatique, les eaux internationales, la couche d'ozone et les polluants organiques persistants, le Gouvernement français s'est doté en 1994 d'un outil spécifique, le Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM). Celui-ci a engagé depuis plus de 120 projets à travers le monde, et majoritairement en Afrique.

► **Les mécanismes de gestion des ressources marines**

Ils sont également une priorité. La France développe des modèles de cogestion de pêcheries, associant de manière cohérente des actions de recherche, d'investissement, de régulation de l'accès aux ressources, de surveillance et de formation, notamment dans certains pays clés (Madagascar, Sénégal, Mauritanie, Mozambique) et dans le cadre d'une approche régionale en Afrique de l'ouest et dans l'Océan Indien. La gestion durable des pêcheries est également un outil essentiel de conservation de la biodiversité marine.

► **Le changement climatique**

C'est un problème extrêmement important pour l'Afrique où les populations sont particulièrement vulnérables et dépendantes de leur environnement. L'action de la France dans la lutte contre les changements climatiques en Afrique est précisée dans le Plan climat 2004 qui confirme la haute priorité accordée à la coopération pour un développement plus sobre en émissions de gaz à effet de serre.

La France respectera l'engagement pris par l'Union Européenne, avec cinq autres partenaires, de porter à 410 MUSD supplémentaires

par an, à partir de 2005, les financements pour le climat dans les pays en développement, ce qui représente un effort national de 40,8 MUSD par an. Pour assurer le développement des énergies renouvelables, l'amélioration de l'efficacité énergétique et pour utiliser concrètement les mécanismes de projet du protocole de Kyoto (Mécanisme de Développement Propre, MDP), la France met en place des actions de promotion de ces outils dans les pays en développement et en particulier en Afrique. Elle entend jouer un rôle important en appui aux politiques énergétiques africaines par le développement de formations et la mise en œuvre de programmes de maîtrise de l'énergie dans les secteurs de l'industrie, de l'habitat et du transport.

► **Vers un renforcement de nos actions et une meilleure prise en compte des priorités du Plan d'Action du NEPAD pour l'environnement**

Notre programme d'intervention portera en priorité sur l'action en faveur d'une gestion durable des ressources naturelles car 70 % des populations africaines dépendent encore de l'utilisation de ces ressources pour leur subsistance quotidienne. Il s'agira de promouvoir aussi des politiques sectorielles plus efficaces et des modes de gestion décentralisée des territoires et des ressources, impliquant les différents acteurs et privilégiant des approches contractuelles, en cohérence avec les domaines d'intervention de l'Initiative Environnementale du NEPAD.

► **La lutte contre la désertification**

La France renforcera la mise en œuvre de la convention désertification par des projets bénéficiant en priorité aux populations concernées,



“ La France renforce ses actions pour mieux prendre en compte les priorités du NEPAD pour l’environnement. ”

principalement dans la zone soudano-sahélienne et dans le Maghreb. Pour cela, elle renforcera la gouvernance et la capacité d’agir des pays en développement en soutenant les organisations régionales (Comité inter-États de lutte contre la sécheresse au Sahel, Observatoire du Sahel et du Sahara) et la recherche scientifique (réseau d’observatoires à long terme de la désertification). Elle apportera un appui institutionnel aux États pour une lutte plus coordonnée à la fois contre la désertification et la pauvreté et privilégiera les projets relatifs aux systèmes de cultures préservant la fertilité des sols, à la gestion des ressources agro-pastorales, et aux forêts communautaires pour le bois de chauffe.

Enfin, elle mettra en œuvre des actions de terrain qui permettront d’obtenir un équilibre durable entre la conservation et l’exploitation des ressources naturelles, en faisant également évoluer les cadres fonciers et d’organisation sociale pour la gestion des ressources naturelles.

► La gestion des forêts tropicales

La coopération française se concentrera essentiellement sur le Bassin du Congo, Madagascar et l’Afrique de l’ouest. Le patrimoine du bassin du Congo a une valeur écologique irremplaçable pour la planète et nous devons être prêts à répondre à la demande de ces États pour mutualiser une partie du coût de sa préservation. Telle pourrait être l’une des affectations des mécanismes innovants de financement dont la France propose la création.

La France poursuivra aussi son action pour la valorisation économique des produits non ligneux et la promotion de l’éco-tourisme en développant des approches « filières » et des

labels (éco-certification), ou des modes de valorisation des ressources génétiques qui prennent en compte la création de valeur ajoutée issue de la biodiversité (royalties sur produits pharmaceutiques et/ou cosmétiques) et le partage des bénéfices permettant aux populations locales directement concernées de vivre. Pour la préservation de la diversité biologique, il s’agira aussi de mettre en œuvre davantage de programmes en appui aux aires protégées.

► L’appui à la gestion des ressources halieutiques

Il se poursuivra sur la base d’une action régionale, en Afrique de l’ouest et dans l’Océan Indien. Quant aux aires protégées marines et littorales, elles sont trop peu développées au niveau mondial alors que les écosystèmes coralliens et mangroves méritent une attention particulière. Notre action se concentrera sur les océans où la France est présente au titre de la coopération régionale et à travers ses collectivités d’outre-mer (Océan Indien notamment) ainsi que sur l’Afrique de l’ouest.

► Le changement climatique

L’adaptation à ses impacts est clairement l’enjeu le plus important pour l’Afrique, en particulier dans les PMA. La France soutiendra ces pays dans la préparation et la mise en œuvre des PANA (Plans d’Action Nationaux pour l’Adaptation) et pour l’intégration de l’adaptation au changement climatique dans les politiques sectorielles (agriculture, eau, infrastructures, santé). Elle souhaite également systématiser la notion de « climate proofing » pour ses projets d’aide au développement.

Elle souhaite enfin mettre en avant les synergies essentielles entre le changement

climatique, la désertification – une des principales conséquences du changement climatique en Afrique – et l'eau (relance en particulier des programmes d'irrigation). En matière d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre, la France continuera à financer des projets portant sur les technologies sobres en carbone. Ces projets seront une priorité dans les pays du Maghreb ainsi qu'en Afrique du Sud, pays qui sont dans une phase d'urbanisation accélérée et de développement rapide.

Par ailleurs, des projets de séquestration de carbone dans les forêts et dans les sols seront mis en œuvre dans différentes régions d'Afrique. Dans tous les cas, la mobilisation du Mécanisme de Développement Propre du Protocole de Kyoto sera systématiquement

recherchée tout comme la synergie avec le Fonds Mondial pour l'Environnement car ces instruments constituent une source de financement complémentaire pour les pays africains.

À cet effet, un programme de renforcement de capacités pour le développement de projets MDP en Afrique (CDM-Africa-assist) sera mené en partenariat avec la Banque mondiale. Enfin, la coopération en matière de recherche sera développée, notamment par le soutien à différentes instances régionales en Afrique telles que l'ACMAD (Centre africain pour le développement des applications météorologiques) et le Centre AGRHYMET pour répondre au besoin de rassembler, au niveau régional, les données disponibles sur le changement climatique, sa mesure et la mesure de ses impacts. ■



> Ministère des Affaires étrangères
37, Quai d'Orsay
75700 Paris 07 SP
Téléphone standard : 01 43 17 53 53
www.diplomatie.gouv.fr

> Ministère de l'Économie, des Finances
et de l'Industrie
139, rue de Bercy
75572 Paris cedex 12
Téléphone standard : 01 40 04 04 04
www.minefi.gouv.fr

> Agence française de développement
5, rue Roland Barthes
75012 Paris
Téléphone standard : 01 53 44 31 31
www.afd.fr